

Enbata

Mensuel

Lebranchu
débranchée

MENSUEL
POLITIQUE BASQUE
Août 2013
N° 2276
3,00 €

**Si
le SCOT
m'était
conté...**

ISSN 0294-4596



917702941459006



Signer le contrat territorial ?

● Jakes Abeberry

Marylise Lebranchu a enterré le reste de nos illusions en déclarant, vendredi 19 juillet, à l'Assemblée nationale qu'il n'y aurait pas de collectivité à statut particulier pour le Pays Basque. Ce n'est pas un échec, c'est une humiliation !

La ministre de la décentralisation a proposé à la séance du jour un amendement écrit à la hâte créant un pôle Pays Basque, prolongeant le Pays Pays Basque actuel, qui n'a pas recueilli le moindre suffrage. Les parlementaires basques, absents, n'étaient pas informés. Voilà comment cette dame, élue de Bretagne, ancienne Garde des sceaux du gouvernement Jospin, conclut le chapitre basque pourtant ouvert par la réception, en novembre, à son ministère, d'une délégation des élus d'Iparralde, à qui elle avait promis de se rendre chez nous pour donner corps à notre revendication consensuelle.

Force est de reconnaître que l'apparente cacophonie socialiste, illustrée par les diverses propositions parlementaires basques à l'Assemblée nationale et au Sénat, toutes rejetées, débouche sur l'alignement sur la doctrine du ministre de l'Intérieur, Manuel Valls. N'a-t-il pas refusé, dès l'origine, toute ouverture institutionnelle au Pays Basque, faisant un amalgame honteux avec ETA.

Notre cas particulier illustre la perversion de la soi-disant volonté décentralisatrice du nouveau pouvoir qui, contrairement à celle de Mitterrand, n'est de fait qu'un aménagement du territoire. Il y a trente ans, les lois Defferre supprimèrent la tutelle des préfets, créèrent les Régions et le Statut particulier de la Corse. Seul le département Pays Basque restait aux oubliettes. ETA, déjà. Cette réelle décentralisation de l'Etat déliait cependant le signe fort de ses limites car l'article 1 du Statut particulier de la Corse fut déclaré anticonstitutionnel: il proclamait le "peuple corse composante du peuple français". Or, pour la République française il n'est pas de peuple corse. Le grand "droit de l'homme" Robert Badinter fut particulièrement fier de sacrifier l'unicité du peuple français qui ne s'accommode d'aucun autre peuple intégré.

Cette vision jacobine de la France est largement partagée par toutes les familles de pensées de l'Hexagone, des souverainistes absolus du Front de Gauche-PCF-FN, aux libéraux des centres, socialistes et neogaullistes. Cette exception française est rarement au cœur des débats européens, pudiquement recouverte du manteau vertueux de la création littéraire et de l'audiovisuel. Les partenaires de la France au sein de l'Union européenne sont des pays démocratiques, mais la France, elle, est d'abord et avant tout une république. Les phénomènes de société communs à notre continent ont ici une résonance particulière. Après des émeutes populaires on ne rétablit pas l'ordre mais l'ordre républicain. La burqa est certes le non-respect de la femme mais ici, tout autant, le non-respect des valeurs républicaines. La laïcité n'est pas la juste neutralité publique vis-à-vis des religions, mais un pilier de la république. Si la démocratie est partout un mode de gouvernance de la société fondé sur la souveraineté du citoyen, en France c'est plus que cela car la république est une idéologie offerte en exemple au monde, qui donne à l'Etat la mission historique de l'unité de la nation. Le centralisme est sa composante. Si Napoléon est considéré comme un dictateur, il demeure cependant un maillon de cette chaîne culturelle française qui a créé un corps de fonctionnaires d'autorité, en uniforme, quadrillant le territoire. Unique dans le monde démocratique.

Cette digression permet de mieux comprendre l'incapacité de l'Etat à aborder, encore moins à comprendre, le fait basque dans la continuité territoriale de l'Hexagone. Idem le "baragouin" Lebranchu. Doit-on pour autant renoncer à faire aboutir le consensus institutionnel d'Iparralde? Cette chronique a déjà répondu à cette interrogation collective en mobilisant nos énergies militantes pour ouvrir, enfin, un dialogue avec nos co-locataires départementaux, les Béarnais. Vu de Paris, on ne peut ajouter au jacobinisme l'abandon à leur sort non désiré de nos voisins. Nous serions autrement entendus s'il y avait divorce à l'amiable, d'autant que face aux adversaires anti-basques tel le député-maire de Mourenx, David Habib, nous pouvons déjà compter sur deux parlementaires Frédérique Espagnac et Jean Lassalle. On perd les combats que l'on refuse.

Il nous faut aussi rapidement répondre à une autre échéance. Les Conseils des élus et de développement doivent se prononcer avant la fin de l'année sur le renouvellement du contrat territorial. Déjà le pressing préfectoral pèse lourdement sur nos dernières assemblées. Au-delà des projets d'équipement et de financement pour les cinq ans qui viennent, c'est l'existence même de nos structures associatives, dont nous nous sommes dotés, qui est en jeu. On peut comprendre le K.O. debout de la plupart de nos élus et acteurs socio-culturels pleinement engagés dans l'institution spécifique, qui refusent de renouveler la contractualisation avec un gouvernement qui nous humilie jusqu'à menacer le maintien de la CAF à Bayonne. Peut-on décider du tout ou rien en quelques jours entraînant le sort des huit salariés de ces structures associatives ? Le Conseil des élus se réunit pour cela en AG le 5 septembre prochain et, d'ici là, son président, Jean-Jacques Lasserre, dans le même esprit, rencontrera les exécutifs des dix intercommunalités d'Iparralde. La gravité d'une telle décision engageant l'avenir ne peut relever d'élus en fin de mandat. Le pouvoir doit attendre le positionnement d'un personnel politique investi d'une nouvelle légitimité accordée par les élections municipales de mars prochain. Notre dialogue avec Paris, tant sur l'institution spécifique que sur la signature d'un troisième contrat territorial, doit être un des enjeux des prochaines élections municipales. Puisse dans la démocratie locale la force de notre destin.

Sommaire

Si le SCoT m'était conté...



● **Le SCoT de l'agglomération de Bayonne et du sud des Landes**
pages 4 à 8

● **Réflexions autour du SCoT**

Par Pejo Etcheverry-Ainchart
Page 9

● **Cohérence et équilibre**

Par Martine Bisaut
Page 10

● **Quand le SCoT parle d'agriculture**

Par Mixel Bernhocoirigoin
Page 11



Aida !

● **Des communes éco-citoyennes innovantes à Alternatiba**
Pages 12 et 13



Lurralde kolektibitatea

● **Une raison d'Etat cynique et violente**

Par Xabi Larralde
Page 14



● **Quelle stratégie gagnante pour la collectivité ?**

Par Txetx Etcheverry
Page 15



Herri guttitiuak

● **Le Timor face au néo-colonialisme australien**

Par David Lannes
Page 16



Politika

● **De la démocratie**

Par Jean Haritschelhar
Page 17



Ekonomia

● **Gouvernance Pays Basque**

Par Pantxo Bimboire
Page 18



kronika

● **C'est pas du cinéma le jeu d'été d'Enbata**

Par Jean-Marc Abadie
Page 19



Aldaketa ekologikoa

● Andde Sainte-Marie

Begi bixtan aldatzen bederen, ez erraiteko leher egiten, ari den mundua, iraganeko eredu ekonomiko higituare adibide geroz eta argiagoa da. Eredu hori etengabeko konpe-
tizioe eta frustazioetan oinarritu izan da, abantail ahalgingarriak eraginez batzuentzat. Beste aintzientzat aldiz eskubide zangopilatze, gosete edota ingurumen funditze nardagarriak suposatu eta suposatzen ditu, oraindik gauregun bizi dugun eredu hunek. Erreserba naturalen ezin geldituzko kontsumitze erro batek %40 gaintitzen du gure izarbelaren arraberritze ahalmena. Alabainan dena lotuta dago : ingurumenaren izor-
ratzeak dakar itzulipurdikatzeko soziala. Urgentziak manatzen du aldaketa ingurumen arloan. Ongi etorria litzateke ekologista talde politikoetaz haratago, beste espazio politikoetako talde eta mugimenduek ere, egiazki kondutan hartzea beren eugitarautan, aipatutako konstatazio eta griñak. Kontestu hortan, soilik populismoa eta beldurra proposatzen duen betiko eskuinari, ezin zaio finkatutako eredu baten kudeaketa soila kontrajarri. Horizonte edo ipar orratz berriak atsulutoki landu eta bultzatu behar dira, ezkerreko ikuspegitik. Funtsezko aldaketa ekologikoa sakondu, adostu eta aplikatu behar da Europa eta mundu mailan. Hortarako ez da miraiikuluzko aterabiderik. Gure usaia zahar, kontserbatismo eta hainbat « abantail-
lekin » apurtu beharko da, nahi ala ez. Bakotzak bere burua ekologizatatzat definitzea ez da liberalismo salbaiaren eta produktibismo etengabe baten kontra borrokatzea, baizik eta ere teknogitura jakobino azkar baten kontra egitea. Frantses estatuan, estadao eta industrial talde haundien arteko kogestioa gauza jakina da aspalditik, munduko beste hainbat erresuma industrializatueta bezala funtsean. Gisa hortan Frantzia munduko erresuma nuklearizatuena dela. FNSEA laborantza sindikatuaren eraginez, « gure » laborantza Europako lehena da pestizidio kontsumoan. Errautesgailuen zenbakietan ere txapeldunak dira eta ez dut aipatzen autobide eta abiadura haundiko bide ezberdinen dentsitatea. Aldaketa ekologikoa bultzatzea jardun kolektiboari eta efikazia berri bati sentua emaita litzateke dudarik ez. Ez da kapitalismoa edo etengabeko garapen inkontrolatua berdez tindatzea. Aldaketa ekologikoak nahitaez, gradualki bada ere, oinarritzko jendarte aldaketak bultzatu beharko ditu, justizia sozial gehiagorekin betan. Zer ekoizten dugu, nola, norent-

zaten eta zertarako? Ingurumenari buruzko zer ondorioekin eta zoin betebeharrekin? Oinarritzko beharrak eta koherentzia minimo batekin manatzen digu hautatzea behin betiko OGM eta laborantza iraunkorraren artean, nuklearra eta energia berriztagarrien artean, erauts-gailuen eta ondarkeren bereixte selektiboaren artean. Aldaketa ekologikoa ezingo da eraginkorra izan merkatu libro eta araudi-rik gabeko batean. Liberalek eta eskuinekoek jakina, erranen digute merkatu sakratuak ahal duela zaindu hainbat desregulazio, izan ekonomiko edo ingurumenari lotuak. Ezkerreko ikuspegi errealek batetik gauzak ikusita, ez ote dira aldiz ura, garraioak eta energia bezalako funtsezko gauzak jendarteko aberastasun amankomun gisa ekarri. Gisa hortan politika publiko bidez soilik kudeatuak litaizke, efikazia haundiagoarekin eta kontrol demokratiko eta herritarrek bermaturik. Azken finean, aldaketa ekologikoa helburu eta konzeptu horietan finkatzen delako : herritarrek jabetu behar dira beren eguneroko eronketaz. Herritartasun berritua izanen da aldaketa ekologikoaren berme lehena. Modelo aldaketak demokrazia partehartzailearen aktibatze erabakigune berriak ere eskatuko ditu. Ingurumen eta sozial « dumping » dela-

Ipar orratz berriak atsulutoki landu eta bultzatu behar dira, ezkerreko ikuspegitik, funtsezko aldaketa ekologikoa sakondu, adostu eta aplikatzeko.

koeri buru egiteko, erantzunak ezingo dira soilik nazionalak izan. Bederen Europa mailakoa izanen da, fiskalitate ekologiko ausarta bultzatuz, konbergentzia soziala adostuz eta industria plangintza oinarrian arraberrituz, herritarren eta ingurumenaren mesederako. Sentsu berdinean, ez gira berotze klimatikoaren kontra borrokatuko ilusio faltsutu bat dela pentsatuz edo itsuarena eginez : erabakiak Europa mailakoak, ez erraiteko mundu mailakoak ditaizke. Azken finean, sozialismoa bezala, aldaketa ekologikoa ez da soilik erresuma batean burutuko. Demokrazia bezala eraikiko da ekintza eta konzientizazio kolektiboaren bitartez, herrialde eta interes orokorren onerako. Engoiti Euskal Herrian ikasia eta usu praktikan eman dugulako, ekologia kontuak ere eskutan hartzen hasten bagine. Nahizta mundu ttipi bat izan, ez gira mundutik aparte.

CE MOIS-CI
TARTARO
S'EST ÉTONNÉ

●●● que le royal bébé d'Angleterre soit un Dauphin. Un dauphin dans un panier de crabes, étonnant !
●●● et réjouie que, face à l'hostilité générale en Europe, Monsanto retire ses demandes d'homologation en cours pour de nouveaux OGM sur le vieux continent. Transgénique ta mère !

●●● que le conducteur du TGV Madrid-Ferrol qui a déraillé à Compostelle faisant 79 morts s'appelle Garzon. Un autre Garzon a déraillé plusieurs fois et occasionné dans les familles des présos pas mal de morts sans que quiconque ne s'en émeuve.

●●● pas tant que ça, que la Cour des comptes révèle que le site Internet soi-disant à but caritatif de Carla Bruni-Sarkozy ait été financé par le budget de la présidence, à hauteur de 410 000 €. Charité bien ordonnée commence par soi-même.

●●● que Vincent Feltesse, président socialiste de la CUB et candidat à la mairie de Bordeaux face à Juppé, confesse avoir été le nègre du général Bigeard pour son livre *De la brousse à la jungle*. A-t-il écrit sous la torture?

●●● de lire les propos de Bixente Lizarazu dans une interview à *Sud Ouest* : "Au Pays Basque, je débranche mon cerveau". Tartaro croyait qu'il pensait avec ses pieds.

●●● que les fouilles archéologiques menées sur le site de la future clinique Capiro sur les hauteurs du Prissé à Bayonne révèlent des traces d'occupation humaine remontant à - 200 000 ans. Première présence du *Grenet erectus*?

●●● et réjouie du succès du Comptoir paysan, village gourmand tenu par ELB sur le quai Xaho pendant les fêtes de Bayonne. Restaurateurs et cafetiers bayonnais en ont eu l'appétit coupé.

●●● de voir quelques jeunes en tenue blanche et rouge tenter d'évangéliser les festayres assoiffés pendant les fêtes de Bayonne. Ces partisans de Mgr Aillet et de ses curés en soutane ont bien essayé de changer l'eau en v(a)in !



Le SCoT de l'agglomération de Bayonne et du sud des Landes

“ **La croissance démographique (+35.000 habitants d'ici 2025) et les besoins qu'elle engendre (+31.500 logements) doivent infléchir le déséquilibre de centralité.** ”

Le 13 mai 2013, le Conseil syndical regroupant les délégués des six intercommunalités (EPCI) membres a voté le projet de Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'agglomération de Bayonne et du Sud des Landes.

Entre le premier arrêté inter-préfectoral intervenu en 1999 pour déterminer un périmètre de schéma directeur sur 18 communes et le document voté le 13 mai, bien des paramètres ont changé.

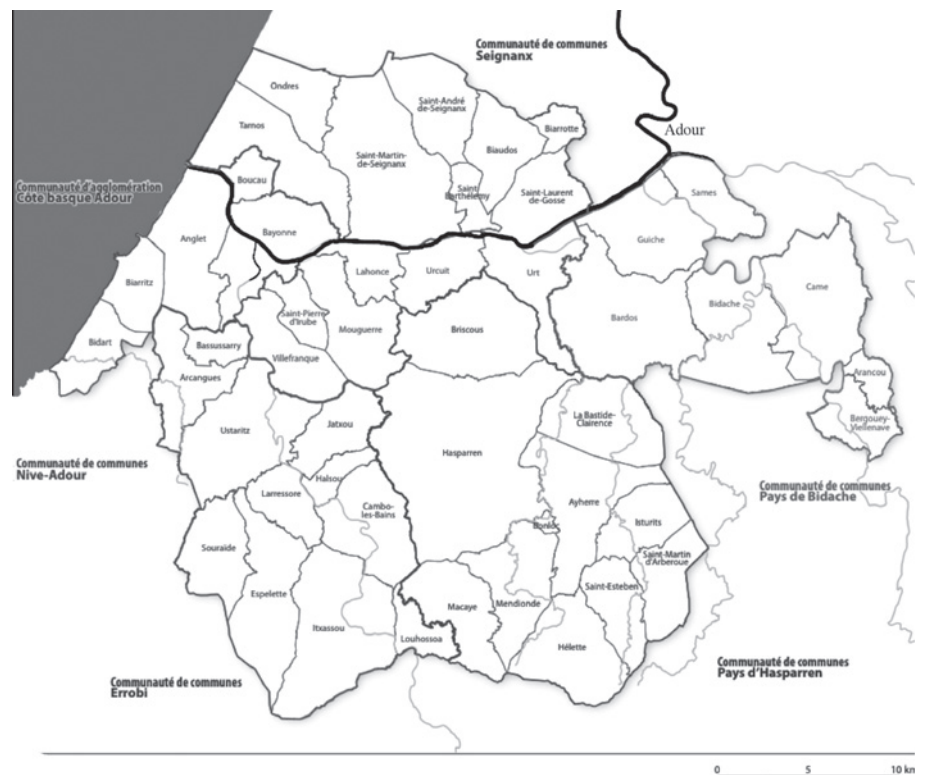
Depuis la professionnalisation du Syndicat fin 2008, sous la présidence de Jean-René Etchegaray, maire-adjoint de Bayonne, le processus d'élaboration a été relancé pour s'adapter aux objectifs du Grenelle de l'environnement et avec le souci d'élargir le périmètre pour conforter la pertinence du projet sur le bassin de vie.

Enbata avait fait un point d'étape avec le président Etchegaray dans le n°2209 du 29 décembre 2011.

Depuis le 28 septembre 2010, le périmètre du SCoT inclue 48 communes, réunies entre 5 communautés de communes et une communauté d'agglomération. Le SCoT devient ainsi la première démarche de planification développée à l'échelle des six EPCI (Agglo et Communautés de communes). Le projet de SCoT sera ultérieurement soumis à enquête publique avant approbation définitive.

Il n'est pas possible de résumer en quatre pages un document de 128 pages. Nous avons opté pour une retranscription partielle des orientations générales du SCoT, telles qu'elles s'expriment dans le rapport de présentation accompagnant le document voté le 13 mai.

Les lecteurs soucieux de s'informer davantage pourront consulter l'ensemble des documents sur le site du syndicat www.scotab.fr.



Le périmètre du SCoT, depuis septembre 2010 : 6 intercommunalités, 48 communes.

Un territoire attractif

Avec 212 000 habitants en 2010, le territoire concerné par le SCoT voit sa population augmenter de 1% par an depuis 1999, soit environ 2000 nouveaux habitants par an. Cette croissance est exclusivement le fait d'un solde migratoire positif. Trois raisons principales expliquent cette attractivité : un cadre de vie de grande qualité, l'héliotropisme et une dynamique économique favorable.

Par conséquent, la production de logements est soutenue (1800 logements par an entre 1999 et 2009), pour répondre aux besoins en résidence principale de la population, mais également du fait de la résidence secondaire (16% du parc en 2010, contre 13% du parc en 1999). Conserver un cadre

de vie de qualité est un atout concurrentiel significatif, donc un enjeu important pour le SCoT. L'artificialisation est un risque considérable pour le maintien du capital environnemental. Face à l'artificialisation - quelque 150 hectares par an ces dix dernières années, soit une augmentation de la surface artificialisée de 1% par an — l'agriculture recule, les milieux naturels se fragmentent, les paysages se banalisent... La gestion naturelle du cycle de l'eau et la qualité des eaux de surface se dégradent (assainissements défectueux, difficultés de gestion des eaux pluviales...). La vulnérabilité du territoire, face aux risques d'inondation, d'érosion, de submersion s'accroît. Bref le capital se ruine!

Des formes urbaines à renouveler

Malgré la cherté du foncier et l'enjeu de préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers, la densité demeure faible: 10 logements à l'hectare urbanisé en moyenne, mais 3 logements à l'hectare dans les bourgs et 18 logements à l'hectare dans le pôle urbain.

Cette consommation foncière est le fruit d'un processus classique: partout une urbanisation linéaire doublée d'un mitage caractéristique, et autour des petites villes, bourgs et quartiers quelques poches pavillonnaires déconnectées des fonctions de centralités.

L'argument d'une référence « rurale, historique et patrimoniale » pour justifier ce modèle ne tient plus. Au contraire, le territoire regorge de bourgs historiquement compacts et de noyaux villageois organisés autour d'espaces publics de qualité. Ce sont des pistes à explorer pour amener le territoire vers un modèle de développement urbain plus durable et plus convivial, véritablement respectueux des identités et patrimoines culturels locaux.

Revenir à des développements plus compacts est certes un enjeu pour un fonctionnement plus soutenable du territoire à terme, mais également pour offrir une plus grande diversité de logements et ainsi mieux répondre à l'ensemble des besoins.

La croissance démographique (+ 35.000 habitants attendus entre 2010 et 2025) et les besoins qu'elle engendre (+ 31.500 logements sur la même période) doit permettre d'infléchir le risque de déséquilibre sur les fonctions de centralité.

Face à un développement urbain basé sur le prix du foncier et non plus sur la qualité de l'offre urbaine, obligeant les bourgs et villages à d'importants investissements et le pôle urbain à assumer des charges de centralité

de plus en plus lourdes... Le SCoT promeut un développement équilibré sur l'ensemble du territoire par le renforcement d'une armature urbaine hiérarchisée avec des centralités affirmées, et maillée par une offre de transport alternative à la voiture. Parce qu'il concentre 78 % des emplois et les grands équipements (le centre hospitalier, l'université, les grands équipements culturels, sportifs et commerciaux, demain une gare LGV...), le cœur d'agglomération doit assumer certaines responsabilités vis-à-vis de tous les habitants du SCoT. Il doit conforter le rôle spécifique du cœur d'agglomération et poursuivre le développement d'une offre diversifiée de fonctions pour des publics divers en conciliant la proximité, les fonctions structurantes pour les espaces de vie de l'intérieur et les territoires voisins, voire demain un positionnement stratégique plus affirmé dans le sud de l'Aquitaine

Le renforcement des petites villes doit contribuer à structurer l'armature urbaine en liant autant que possible le développement de l'emploi avec le déploiement des services, des équipements, des commerces et de logements diversifiés. Il est nécessaire d'intensifier le développement des petites villes pour répondre aux besoins de proximité de leurs habitants et des habitants des territoires qu'elles polarisent. A cette fin, les orientations doivent être les suivantes:

- retranscrire les ambitions de confortement des petites villes dans les documents d'urbanisme et de programmation ad hoc, afin de s'assurer le renforcement coordonné des capacités d'accueil d'activités économiques et résidentiel en recherchant la diversification de l'offre en logements (prix, typologie, formes urbaines...)

Article L121-1 du code de l'urbanisme

« Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable:

1° L'équilibre entre :

a) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;

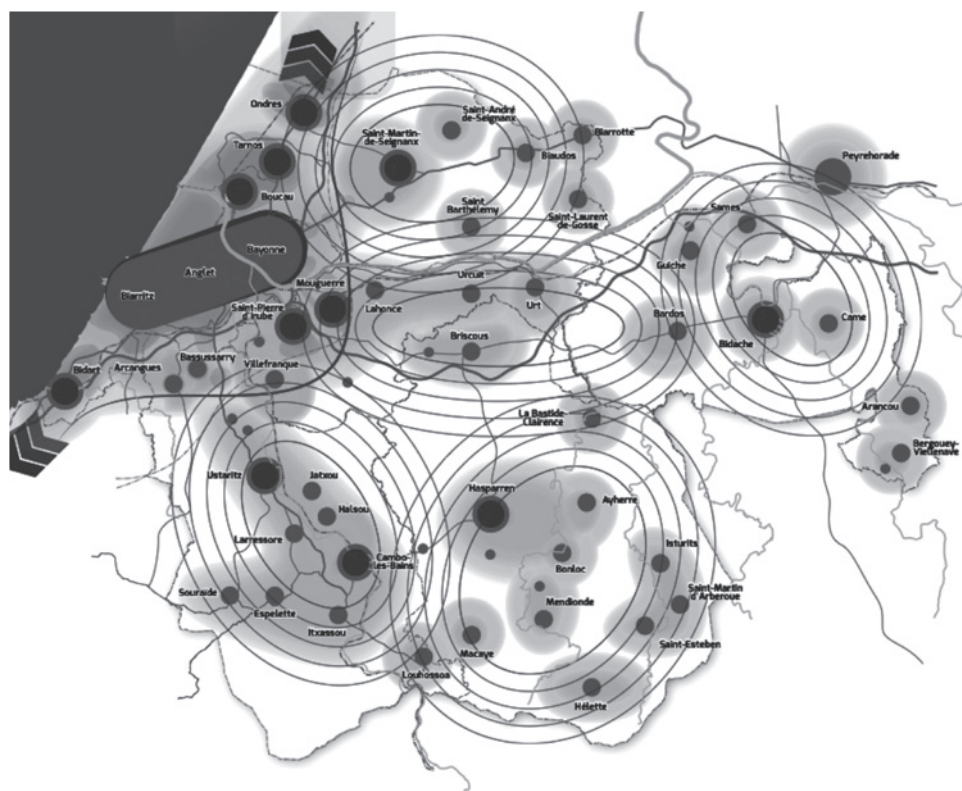
b) L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;

c) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;

1°bis la qualité urbaine, architecturale et paysagère des entrées de ville ;

2° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements et de développement des transports collectifs ;

3° La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature. »



Les espaces de vie autour des centralités (villes, bourgs et villages).

0 5 10 km

Syndicat mixte du SCoT - Agence d'Urbanisme Atlantique & Pyrénées
Source : IGN, BD Topo ; 50e5 CLC 2006



Point de vue

Disons le d'emblée, le projet de Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération de Bayonne et du Sud des Landes a un grand mérite: il existe. Des années de discussions et de réflexions entre les élus des six intercommunalités membres du syndicat ont été nécessaires pour atteindre un consensus et aboutir au projet. Le mérite de Jean-René Etchegaray, président du syndicat et promoteur infatigable du projet, n'en est que plus grand.

Des décennies de laisser-faire en matière d'urbanisme ont profondément marqué les comportements individuels et collectifs avec les conséquences désastreuses que chacun peut constater. L'étalement périurbain anarchique, outre le mitage des campagnes qu'il occasionne, a conduit à une distanciation de plus en plus accentuée entre le lieu de travail et le lieu de vie, transformant les villages périphériques en dortoirs et nécessitant des déplacements en voiture particulière de plus en plus longs et coûteux. La déprise agricole qui en résulte, avec comme corollaire l'artificialisation accélérée de centaines d'hectares de terres fertiles, a un effet dévastateur sur l'équilibre environnemental et économique du territoire. Le développement quasi anarchique des grandes surfaces dans l'agglomération de Bayonne et du sud des Landes, avec une offre dépassant largement les besoins des populations, a non seulement mis à mal tout un tissu de petits commerces de proximité, mais laisse craindre l'apparition, à terme, de friches commerciales. On pourrait poursuivre ad libitum la liste des dégâts occasionnés par l'absence de vision, voire l'aveuglement, de nos responsables politiques et administratifs en matière de développement durable et de bien-être des populations dans le respect des équilibres naturels et économiques du territoire.

On prendra donc bien volontiers acte des orientations du projet de SCoT voté le 13 mai dernier dont l'objectif est de doter le territoire des outils indispensables pour remédier à des pratiques urbanistiques plus que discutables et organiser l'accueil, d'ici 2025, de deux mille habitants supplémentaires par an dans des conditions qui se démarquent des pratiques antérieures. Mais –et c'est là la grande interro-

- renforcer leurs rôles de structuration des espaces de vie de l'intérieur, de rééquilibrage des fonctions à l'échelle du SCoT.

- concilier le développement des bourgs et quartiers avec leur volonté de préserver durablement leur potentiel agricole, environnemental et paysager.

- revitaliser les centres bourgs et les centres de quartiers constitués grâce au développement résidentiel futur pour créer des conditions favorables au développement d'équipements ou de commerces répondant aux besoins de leurs habitants, le tout dans un souci de proximité.

Sur les 31 500 logements à produire d'ici à 2025, soit 2.100 logements par an, un tiers est nécessaire pour répondre aux seuls besoins

de la population actuelle. L'objectif est de privilégier le développement de l'habitat dans les secteurs bien desservis par les transports collectifs

Le développement de l'habitat est ainsi traduit en fonction de la structure de l'armature urbaine (45% de la production nouvelle dans le pôle urbain du cœur d'agglomération – pour 41% sur la période 2000-2007 - et 20% dans les petites villes de l'intérieur – pour 15% sur la période 2000-2007).

Pour un territoire solidaire où chacun prend part à la production de logements sociaux, le SCoT prescrit une politique de production de logements locatifs sociaux en fonction de l'armature urbaine. Les communes soumises à la loi SRU devront respecter leurs objectifs.

Les déplacements

Le territoire profite d'un réseau routier de très bon niveau : deux autoroutes qui s'interconnectent dans l'agglomération, des réseaux départementaux assez performants sur les axes reliant les espaces de vie de l'intérieur au cœur d'agglomération mais des liaisons transversales entre petites villes de l'intérieur qui laissent à désirer.

Or ce maillage est régulièrement congestionné, aux heures de pointe aux entrées et sorties de l'agglomération, en période estivale sur les axes littoraux et du cœur d'agglomération...

L'existence d'une étoile ferroviaire qui irrigue potentiellement assez bien l'ensemble du territoire du SCoT, l'émergence d'une offre de transports publics dignes de ce nom et la sensibilité accrue des habitants aux problématiques environnementales et de mobilité permettent d'envisager des perspectives plus durables pour la mobilité sur le territoire.

Mais pour ce faire, une augmentation significative de toutes les offres alternatives à la voiture indi-

viduelle et une articulation de ces offres entre elles sera nécessaire.

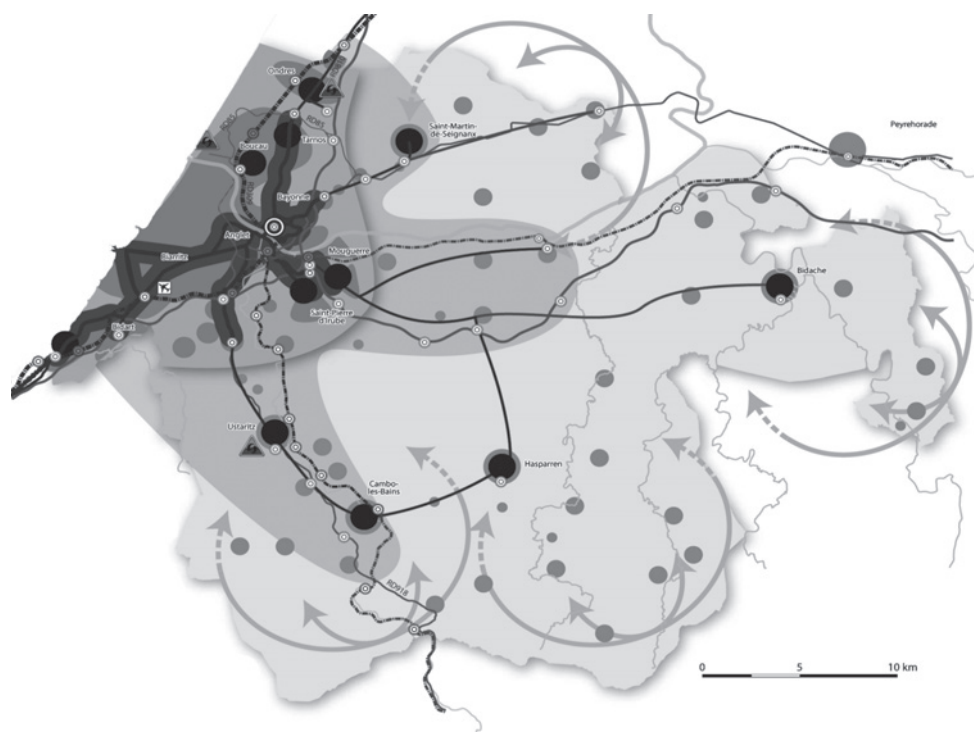
Concevoir un développement urbain facilitant l'évolution des pratiques de déplacement exige de créer les conditions urbaines pour augmenter le potentiel d'usagers des transports collectifs dans les villes et les petites villes :

- valoriser les gares et les espaces dans lesquels elles s'insèrent comme des sites privilégiés de développement urbain.

- dans les PLU/PLUi, identifier les secteurs bien desservis - ou potentiellement bien desservis - par les transports collectifs et renforcer leur développement (en densification ou en épaississement).

- dans le cœur d'agglomération, coordonner les développements urbains et le développement de la desserte en transports collectifs.

- faciliter partout la pratique sécurisée de la marche et du vélo par une stratégie urbaine intégrant des actions sur les espaces publics.



Organiser et renforcer l'offre en transport collectif entre et vers les principales villes et petites villes.



Étalement des zones pavillonnaires au détriment des terrains agricoles.

Diminuer les obligations de mobilité

Le choix d'une armature urbaine hiérarchisée et d'un recentrage du développement sur le cœur d'agglomération et des petites villes de l'intérieur (en y favorisant la mixité des fonctions : habitat, emplois, commerces, services) ont pour objectif de limiter les besoins de déplacements, leur longueur et

de favoriser l'usage des transports collectifs ou des modes doux (marche, vélo). Il s'agit également de rendre plus attractives les alternatives à la voiture en agissant sur la qualité et la convivialité des espaces publics, l'accessibilité aux transports collectifs.

Préserver l'environnement et l'agriculture

Préserver durablement l'environnement et l'agriculture

Le SCoT affirme son ambition de préservation en définissant et en fixant les cadres de pérennisation de la trame verte et bleue qui concerne aussi bien les espaces naturels et forestiers que les espaces agricoles.

Elle s'appuie sur une étude des milieux naturels et des connexions écologiques réalisée en 2011 par le CPIE Littoral Basque, le CPIE Seignanx et Adour et la MIFENEC pour le compte du Syndicat mixte du SCoT.

Cette trame est un élément fort de l'organisation territoriale au même titre que l'armature urbaine. Elle est composée de réservoirs de biodiversité que les documents d'urbanisme locaux devront préciser, et le SCoT définit des dispositions en vue de sa préservation voire restauration.

Le SCoT n'oppose pas les fonctions économiques de production et la contribution à la richesse écologique du territoire de ces espaces mais reconnaît leur multifonctionnalité. Il comporte des orientations visant à préserver l'outil de production via la gestion économe de l'espace et la préservation de la fonctionnalité des terres agricoles.

Afin d'être en mesure de répondre aux besoins

économiques à long terme, le SCoT identifie le besoin d'une stratégie foncière à long terme pour les espaces susceptibles d'accueillir de l'activité économique, espaces pour lesquels les projets de développement économique devront être précisés.

Pour mener à bien ces politiques, les collectivités seront fondées à mobiliser tous les outils à leur disposition : préemption, ZAD, expropriation.

Afin de prendre en compte d'éventuelles concurrences entre le développements des ZAE et les espaces agricoles, la mise en oeuvre des projets de ZAE s'attachera à définir des actions en la matière, actions précisées dans le cadre de partenariats avec la profession agricole et son acteur foncier, la SAFER. C'est ainsi que la Communauté d'agglomération Côte basque Adour pourra orienter vers l'économie de production de l'ordre de 85 ha de foncier ; la Communauté de communes du Seignanx, une centaine d'hectares ; la Communauté de communes Nive Adour, une soixantaine d'hectares ; la Communauté de communes d'Errobi, une soixantaine d'hectares ; les Communautés de communes des Pays de Bidache et d'Hasparren, une trentaine d'hectares chacune.

gation- quelle sera la suite donnée à ce catalogue d'intentions vertueuses une fois le projet acté ? Car les intéressantes et courageuses préconisations du Schéma risquent fort de rester à l'état de vœux pieux, dès lors qu'elles n'auront pas force de loi. Un SCoT n'a pas de caractère impératif et ne s'impose pas juridiquement aux décisions des communes et des intercommunalités.

Tout le problème est là. Rien ne garantit que le syndicat aura la force nécessaire pour imposer aux collectivités adhérentes la mise en œuvre d'un politique urbaine en rupture avec les pratiques du passé. On peut s'interroger. Pendant que leurs délégués au syndicat discutent pour réduire l'emprise des développements urbains nouveaux, des municipalités continuent à délivrer certificats d'urbanisme et permis de construire pour des pavillons individuels le long du moindre chemin rural, à des kilomètres des centres bourgs. Il est difficile de résister à la pression des électeurs et à l'attrait de nouvelles taxes foncières ou d'habitation. Des décennies de pratiques clientélistes et de croyance dans les vertus du "toujours plus" ont durablement formaté les esprits.

Tout aussi inquiétant, lors de la séance du 12 juillet, les délégués sont revenus sur certaines dispositions arrêtées le 13 mai. Ainsi, Ondres a obtenu l'agrandissement de 25.000 m² de son projet de centre commercial qui lui avait été refusé le 13 mai, portant la surface totale construite à plus de 70.000 m² et stérilisant 15 hectares supplémentaires de terre agricole fertile. De même, les délégués ont accepté deux autres projets retoqués le 13 mai : celui du village commercial de Biarritz-La Négresse (10.000 m²) et un centre Decathlon de sport, loisir et remise en forme à proximité d'Ikea à Saint-Pierre d'Irube (15.000 m²).

Certes, on pourra toujours arguer qu'il est préférable de procéder aux ajustements avant l'adoption du SCoT qu'après. Mais les reniements constatés dès la première réunion après l'adoption laissent craindre le pire pour la suite. Un schéma vertueux qui n'a pas force de loi et dont l'application repose sur la bonne volonté des EPCI risque fort de succomber devant la force des intérêts contradictoires des uns et des autres.

Contrairement à ce que dit l'adage, le vice ne rend jamais hommage à la vertu.

M.B



Maîtriser le développement commercial

Regrettant la dimension peu qualitative des zones commerciales et constatant la multiplication des projets, le SCoT rappelle l'importance pour la structuration du territoire et de l'ensemble des espaces de vie de hiérarchiser l'offre commerciale.

Le SCoT favorise la localisation du commerce de proximité dans les centralités urbaines et la maîtrise des développements du « grand commerce » en les inscrivant dans les zones d'aménagement commercial.

Pour inscrire qualitativement les développements commerciaux dans le tissu urbain, le

SCoT fixe des prescriptions relatives à l'accessibilité et à l'aménagement urbain, architectural et paysagers pour les développements nouveaux, mais également pour les réhabilitation, requalification de zone commerciale. Chaque zone d'aménagement commercial (ZACoM) devra faire l'objet l'un document cadre de type plan guide définissant des prescriptions en termes de qualité environnementale et en particulier de performances énergétiques via la réduction des consommations, la gestion thermique des bâtiments ou la production d'énergies renouvelables.

Diminuer la consommation foncière

L'enjeu porte ici sur poursuivre activement la réduction de l'artificialisation des espaces agricoles et naturels. L'objectif du SCoT est de passer d'une artificialisation moyenne des espaces urbains mixtes de l'ordre de 150 ha/an entre 2000 et 2009 à un objectif ambitieux de 70 ha/an sur la durée du SCoT. Au cours de la décennie précédente, quand la population évoluait de 1%, l'artificialisation progressait également de 1%. Le SCoT dispose que désormais, l'évolution de 1% de la population conduira à une extension maximum de 0,4% des espaces urbains mixtes.

Le modèle de développement retenu vise donc une réduction globale de l'empreinte urbaine. D'une manière générale, les formes urbaines et l'organisation du territoire cherchent à limiter les

distances à parcourir. Le SCoT réduit également l'artificialisation à 70 ha par an jusqu'en 2025 grâce à une intensification de l'urbanisation principalement dans les enveloppes urbaines existantes et une augmentation de la densité de logements de 2,5 logt/ha passant de 10 à 12,5 logt/ha en moyenne.

Plus globalement, le SCoT définit les conditions d'une amélioration du cadre de vie en ville. L'ensemble du projet porte vers un travail qualitatif de l'espace public : diminution de la place de la voiture et meilleure desserte en transports collectifs, développement des modes doux, intégration urbaine et paysagère des zones commerciales et économiques... Il affirme également le rôle des trames agricoles, verte et bleue en milieu urbain.



La densification des centre-bourgs, une priorité du SCoT.

Pour un développement cohérent du territoire, le SCoT retient la territorialisation suivante.

Structure de l'armature urbaine		Part prise dans la production nouvelle
Coeur d'agglomération	Pôle urbain	45 %
	Petites villes du coeur d'agglomération et villages d'interface	25 %
Espaces de vie de l'intérieur	Petites villes	20 %
	Bourgs	10 %

Entre les six EPCI, sur la base des évolutions constatées, la répartition territoriale est la suivante.

EPCI	Part prise dans la production nouvelle
Côte basque Adour	54 %
Seignanx	13 %
Nive Adour	9 %
Errobi	15 %
Pays d'Hasparren	7 %
Pays de Bidache	3 %

Pour un développement cohérent de l'offre locative sociale sur le territoire, le SCoT retient la territorialisation suivante.

Structure de l'armature urbaine		Taux d'effort minimum : dans la production neuve, part des logements locatifs sociaux*
Coeur d'agglomération	Pôle urbain	30 %
	Petites villes du coeur d'agglomération	≥ 25 %
	Villages d'interface	20 %
Espaces de vie de l'intérieur	Petites villes	15 %
	Bourgs	10 %



Le bureau du SCoT est constitué des délégués des six intercommunalités adhérentes.

Réflexions autour du SCoT

Le SCoT de l'agglomération de Bayonne et du sud des Landes a enfin été voté. Il était temps : pour un document censé établir les logiques de l'aménagement du territoire sur tout ce bassin de vie, en autorité sur les PLU et autres documents d'urbanisme locaux – bien singulièrement votés avant lui – le retard à l'allumage aura été plutôt conséquent.

Enbata ayant décidé de consacrer l'essentiel de sa livraison au SCoT de l'agglomération de Bayonne et du sud des Landes (plus simplement dit "SCoT nord"), pas la peine de faire des redites. Contentons-nous de souligner une nouvelle fois son importance en rappelant deux éléments: par son PADD il établit une stratégie, qui prend en compte l'ensemble des grands domaines de la vie quotidienne (des transports à l'emploi, des espaces naturels au logement), corrigeant ainsi une énorme lacune des politiques publiques d'avant la loi SRU, celle de la politique au coup par coup ; par ailleurs, cette stratégie couvre un vaste périmètre en tentant d'y donner harmonie et unité (d'où son nom de "cohérence territoriale"), corrigeant là encore une lacune ancestrale, celle du "je fais sur ma commune ce que je veux et je me fous de ce qu'il y a à côté".

Soulignons par contre deux limites de l'exercice. La première, c'est que si les bonnes volontés sont affichées et si le document fait très joli sur le papier, l'expérience – certes encore récente – des autres SCoT en France ou même celui du sud Labourd montrent que la réalité des faits est bien moins belle, jusques et y compris dans les deux apports importants soulevés plus haut. La deuxième limite réside d'une part dans le fait que les SCoT des franges urbaines du Pays Basque nord laissent en marge tout le Pays Basque intérieur, de sorte que celui-ci devra se débrouiller de son côté, et d'autre part ils pêchent par l'absence d'un document qui les coordonne entre eux, que seule une institution spécifique pourrait apporter. Ceci étant dit, l'outil est là et il reste désormais à s'en servir.

L'enjeu particulier du logement

L'un des enseignements les plus lourds que révèle le diagnostic de ce SCoT est le chiffre suivant, qui n'est pas une énorme surprise puisque les travaux du Conseil de développement l'avaient déjà annoncé il y a une vingtaine d'années mais qui nous est rappelé avec tout son caractère vertigineux: 30.000 personnes de plus sont attendues d'ici à 2025. Au vu des soucis actuels de ce

territoire notamment en termes de transports, d'activités économiques ou d'environnement, cela pose de redoutables problèmes. Mais celui qui saute le premier aux yeux concerne bien évidemment le logement. Cela ressemble presque aux problèmes d'arithmétique posés à nos grands parents, la baignoire et la fuite de robinet en moins: sachant que l'on ne parvient déjà pas à loger tout le monde dans de bonnes conditions aujourd'hui et considérant que ce territoire n'est pas extensible, comment loger ces 30.000 personnes nouvelles? La réponse est donnée dans le rapport de présentation du SCoT: il faut produire 31.500 logements supplémentaires sur la période 2010-2025.

En ce qui me concerne, je l'affirme d'ores et déjà: cette réponse ne me satisfait en aucune manière. Bien sûr, poser l'équation "on manque de X logements donc on les construit" peut superficiellement paraître de bon sens. Sauf que la production de logements nécessite du foncier, non seulement pour construire les bâtiments eux-mêmes mais aussi les accès, les réseaux divers, l'assainissement, tout cela au détriment du foncier qui pourrait être destiné aux activités économiques (notamment agricoles) et avec toutes les conséquences que cela suppose aux plans environnemental, paysager et même culturel et social. Bien sûr, un pays n'est et ne doit pas être figé ; il serait dangereux de dire qu'il ne faut plus rien construire et geler le territoire. Mais tout est dans la mesure et surtout dans l'avenir que l'on souhaite pour ce pays, avenir qui demande à être dessiné par une stratégie à long terme. Or à poser d'emblée qu'à une demande de logements on répond par une production quasi équivalente, il me semble qu'on ne se pose pas toutes les bonnes questions: quel pays veut-on ? Avec combien et quel type d'habitants ?

Un pays qui vit au quotidien

Si l'on se pose ces questions-là, on en vient fatalement à regarder si les logements manquent réellement sur le territoire de ce SCoT nord. On me dira que je radote, mais je le maintiens: quand on prétend accueillir tant

Un pays n'est et ne doit pas être figé ; il serait dangereux de dire qu'il ne faut plus rien construire et geler le territoire. Mais tout est dans la mesure et surtout dans l'avenir que l'on souhaite pour ce pays, avenir qui demande à être dessiné par une stratégie à long terme.



● Peio Etcheverry-Ainchart

de milliers de nouveaux habitants, que l'on veut économiser l'espace tout en maintenant l'équité sociale face au logement, on regarde si les logements existants peuvent répondre à la demande avant même d'en construire de nouveaux. Or, avec plus de 19.000 résidences secondaires sur le périmètre du SCoT nord, on comble plus des 2/3 des nouveaux besoins. Si réellement nous ne manquons pas de logements, ces résidences secondaires ne seraient pas un problème. Mais qui peut dire qu'actuellement elles n'en sont pas un et donc, aussi, une part de la solution ?

Si l'on ajoute à ces considérations statistiques le fait que ces logements-là entraînent aussi une dramatique dévitalisation de centres-villes tels que celui de Biarritz, une spécialisation commerciale autour du luxe et du saisonnier, et tant d'autres effets néfastes pour si peu d'effets positifs, on se dit vraiment qu'il est temps d'agir et que le projet de loi ALUR est une nouvelle occasion manquée. Quant aux dispositions de ce SCoT en ce domaine, elles peuvent être de très bonne politique, dans les conditions actuelles elles seront toujours les moins mauvaises des solutions.



Cohérence et équilibre

Sans les avoir forcément totalement atteints, toute œuvre humaine étant toujours perfectible, les objectifs poursuivis dans la réalisation du SCoT de l'agglomération bayonnaise et du sud des Landes permettent d'avancer. Ce travail à l'échelle de 48 communes (216 657 habitants) est à cheval sur deux départements créant de nouveau un périmètre spécifique. Ce qui, pour Martine Bisauta, n'est pas sans poser question.



● Martine Bisauta

Nous sommes sur un petit territoire qui s'esquinte à imaginer les périmètres les plus divers répondant chaque fois à une logique particulière si bien que l'on finit par générer une certaine confusion. Périmètres variables selon que l'on se trouve à l'EPFL, dans une autorité organisatrice de transports, à l'agence d'urbanisme, au SCoT... comme si à chaque fois un diable malin prenait plaisir à nous compliquer la tâche !

Un SCoT à l'échelle du Pays Basque aurait sans doute, été préférable et à moyen terme bien plus judicieux. Je m'empresse de dire que cela n'aurait pas empêché des partenariats fructueux avec des territoires limitrophes.

Le débat en son sein sur l'agriculture a démontré que nos voisins landais sont sur des choix qui sans être diamétralement opposés à ceux que nous connaissons sont tout de même très différents. Il a, par exemple, été impossible de faire inscrire

dans le document toute référence à une agriculture " paysanne, durable, ou encore maîtrisée" tant le coté intensif et peu local des productions voisines était en contradiction avec cette conception.

Le débat sur le DAC (document d'aménagement commercial) a de la même façon fait apparaître des contradictions fondamentales entre le désir du sud des Landes, de créer un pôle d'environ 100.000 m2 de surface de vente aux portes d'une agglomération déjà totalement saturée. Les arguments mis alors en avant donnaient à voir que les enjeux sont extrêmement différents sur les deux territoires. Il était évident que la représentation de l'espace de vie que chacun se faisait ne correspondait pas à la même réalité. Nos approches mêmes inconscientes sont incontournables et la volonté ne suffit pas pour faire exister ce qui n'existe pas... (CQFD)

Un outil moderne

Malgré ces débats et ces divergences, le SCoT qui vient d'être arrêté est un document assez exemplaire qui a pour ambition de réduire la consommation foncière de 50 %, qui prend en compte l'augmentation de la population de 1%/an et qui veut répondre par un programme de constructions de logements que l'on peut qualifier d'ambitieux pour faire face au manque actuel et aux besoins futurs. Le rapport entre le développement urbain et la préservation des espaces agricoles et forestiers a fait l'objet d'une longue réflexion et l'examen des documents montre que la volonté politique est manifestement au rendez-vous.

Nous possédons maintenant un outil moderne dont le rapport de présentation expose un diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement ce qui explicite par la suite les choix retenus. Nous avons pour certains participé à l'ensemble des commissions internes de l'Acba afin de peser aussi sur l'avis de l'agglomération et de porter la voix des intercommunalités plus modestes. L'ogre de la côte a réduit quelque peu ses prétentions, accepté aussi de geler nombre de ses emprises pour

“ Un SCoT à l'échelle du Pays Basque aurait sans doute été préférable et, à moyen terme, bien plus judicieux. Je m'empresse de dire que cela n'aurait pas empêché des partenariats fructueux avec des territoires limitrophes.

offrir une trame bleue et verte de qualité et reconnu l'ensemble des autres centralités. Ce qui n'était pas gagné d'avance, tant le déséquilibre actuel est patent !

Prise de conscience des acteurs publics

Au final, un schéma de cohérence territoriale très politique, définissant les grandes orientations pour les années à venir, qui préserve un équilibre satisfaisant entre les différentes fonctions urbaines, et qui dessine un modèle de développement soutenable pour le territoire concerné. La question de la mobilité est centrale et le travail accompli au sein du Conseil des élu-es avec "(a)ménageons le Pays Basque" a joué un rôle déterminant dans la réflexion commune. On mesure en permanence l'importance que jouent sur notre territoire les deux Conseils en permettant des avancées considérables dans la prise de conscience des acteurs publics. Faire le choix de renouvellement urbain, de l'extension des bourgs et des zones déjà urbanisées pour parvenir à une armature fonctionnelle est un énorme pas en avant. Et un choix qui s'oppose aux habitudes traditionnelles de façon frontale et courageuse.

Il était attendu ce SCoT, il est le résultat des travaux longs et parfois contraignants, de dizaines d'heures de réunions, de séminaires de réflexion riches et très suivis. Je peux témoigner ici de l'engagement des élu-es, du souci de parvenir à un premier document de cette nature qui prenne en compte la vie quotidienne des habitants mais aussi la préservation de la ressource, la richesse de la biodiversité, et le maintien de la vie économique et agricole. L'empreinte des activités humaines sur notre environnement est évidente, il s'agit sans cesse de prendre en compte cette nécessité en limitant au maximum les impacts négatifs et en faisant de la sobriété l'alpha et l'oméga de notre action.

Une gageure presque, tant les antagonismes sont parfois évidents, mais la volonté de parvenir au meilleur des équilibres a guidé constamment l'assemblée. Y sommes-nous parvenus ? L'avenir proche répondra à cette question. Cela restera une belle aventure collective et il appartiendra ensuite à chaque collectivité de rendre son PLU compatible, dans les trois ans qui suivront l'approbation du SCoT de l'Agglomération bayonnaise et du sud des Landes.

Quand le SCoT parle d'agriculture

L'un des volets les plus intéressants du SCoT est la volonté affichée de préserver les espaces à vocation agricole en diminuant l'emprise de l'urbanisation, notamment dans la zone périurbaine. En expert des questions agricoles qu'il est, Mixel Berhocoirigoin, président d'Euskal Herriko Laborantza Ganbara, livre son analyse.

L'élaboration du SCoT de Bayonne-Sud des Landes arrive dans la phase finale. Les élus ont arrêté un document final qui a été envoyé, pour avis, à plusieurs partenaires dont Euskal Herriko Laborantza Ganbara.

Soulignons tout d'abord la méthode de travail qui a traduit une volonté d'ouverture à tous les acteurs concernés par le devenir du foncier agricole basque et qui a pris le temps de la consultation. La qualité de la méthode ne garantit pas la qualité du contenu, mais y contribue obligatoirement. Sur le plan du contenu justement, il y a des choses très intéressantes et positives, mais encore des lacunes, voire un manque d'ambition dans les objectifs concrets. J'y reviens dans ce texte. Euskal Herriko Laborantza Ganbara participe à la réflexion des collectivités et des communes qui souhaitent l'associer à leurs travaux. Son objectif est d'amener les élus en particulier, à mettre au centre de leur stratégie, la préservation du foncier agricole. Dans ce domaine, il est important de réaffirmer ces quelques fondamentaux: les espaces agricoles ne sont pas des espaces non encore urbanisés ! Le foncier est un bien rare, non extensible, dont l'artificialisation signifie sa perte définitive. Lors de réflexions sur l'utilisation du foncier, on se pose la question de "comment on loge, comment on se déplace, quel espace pour le loisir et l'économie?", et jamais la question "comment on se nourrit?" Même si elle est généralement sous statut privé dans les faits, la terre est un bien collectif. Sa fonction première est nourricière, mais elle doit également supporter l'ensemble des autres besoins (logement, espaces, économie, déplacement...) d'une population en constante progression. C'est dire si la sobriété et l'identification de ce qui est possible et de ce qui ne l'est pas, doit être la ligne centrale pour toutes les questions qui touchent au foncier.

Il faut un raisonnement cohérent pour l'ensemble du territoire

Dès 2010 et 2011, EHLG a participé aux travaux de réflexion et de propositions organisés par le syndicat mixte du SCoT. Elle a développé ces points qui lui paraissent essentiels:

- Lors de l'élaboration des documents

d'urbanisme, les communes devraient être obligées de réaliser un diagnostic agricole. La préservation du foncier agricole passe par la détermination et la limitation chiffrée des zones à urbaniser. Cette exigence ne concerne pas seulement l'agglomération, mais également l'ensemble des communes de la zone. Il faut un raisonnement cohérent sur l'ensemble du territoire: il n'y a pas un morceau du territoire où le foncier agricole est "gaspillable" parce que abondant, et un autre où il serait tellement rare qu'il ne peut plus prétendre à avoir une place, d'autant qu'ailleurs il serait abondant ! Ce double raisonnement alimenté par deux situations différentes à l'intérieur d'un même territoire, ne peut qu'entraîner des effets dévastateurs en matière de perte de foncier agricole. Ainsi, pour Euskal Herriko Laborantza Ganbara, dans le territoire du SCoT, il faut se donner comme objectif de réduire l'artificialisation des terres, pour le logement et les activités économiques à 50 ha par an, à l'horizon 2025. (Si elle était de 125 ha par an entre 1998 et 2008, elle a déjà été réduite à 100 ha par an, entre 2003 et 2008 ; il faut renforcer fortement cette tendance déjà engagée.)

- Pour que les préconisations du SCoT, qui n'ont pas force de loi, aient une traduction concrète, il faudra se doter d'outils pour suivre la consommation du foncier au niveau de chacun des six EPCI constituant l'espace du SCoT, de façon à mesurer les efforts réalisés par chacun, ainsi que ceux à fournir pour atteindre les objectifs. Il faudra également inciter les communes à utiliser les outils fiscaux (taxe sur les terrains constructibles, les plus values, les logements vacants...) Dans ce domaine, comme dans les autres, les volontés affichées nécessitent des mesures concrètes pour qu'elles ne restent pas à l'état de vœux pieux.

- La préservation du foncier agricole, en particulier dans les zones périurbaines, doit se traduire par le choix et le soutien à une agriculture paysanne, qualitative, attractive, créatrice de valeur ajoutée sur des surfaces réduites. Cette agriculture périurbaine devra être multifonctionnelle, productrice de paysage, de biodiversité ; elle devra

“ Les objectifs chiffrés du SCoT en matière de préservation du foncier agricole ne sont pas encore suffisamment ambitieux, non pas par rapport à ce que nous préconisons, mais surtout par rapport à ce que ce territoire restreint peut supporter dans la durée.



● Mixel Berhocoirigoin

s'organiser sur des circuits courts, avec un partenariat entre paysans et citadins.

Objectifs chiffrés insuffisamment ambitieux

Pour atteindre les objectifs de préservation de foncier agricole, Laborantza Ganbara se permet d'émettre un avis sur la politique de logement qu'il faudrait mettre en œuvre, en insistant par exemple sur la nécessité de réhabiliter les bâtiments existants et d'utiliser les logements vides.

Le document final du SCoT intègre nombre des préconisations portées par EHLG lors des consultations. Les orientations vont dans le bon sens en matière de mode d'urbanisation et de la place réservée à la problématique agricole. Cependant, les objectifs chiffrés en matière de préservation du foncier agricole ne sont pas encore suffisamment ambitieux, non pas par rapport à ce que nous préconisons, mais surtout par rapport à ce que ce territoire restreint peut supporter dans la durée. Dans la foulée du travail réalisé et pour donner corps aux intentions affichées, il serait nécessaire de travailler sur un schéma de développement de l'agriculture périurbaine. Nous prenons rendez-vous avec ce document, nous espérons encore l'améliorer et surtout nous veillons à ce qu'il soit traduit dans les faits.



Alda !

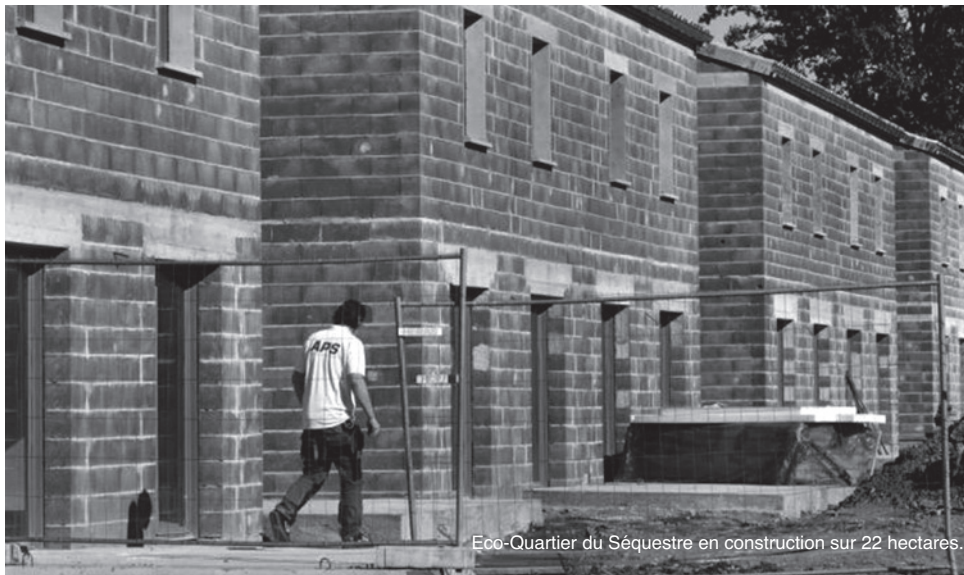
ENBATA | JU

Des communes éco-citoyennes innovantes à Alternatiba

Le dimanche 6 octobre, de 10h à 22h, Alternatiba présentera, au centre-ville de Bayonne, des alternatives concrètes permettant dès aujourd'hui à chacun (individu, communes, associations, etc.) de lutter contre la crise énergétique et le changement climatique en cours. Gérard Poujade, ingénieur Arts et Métiers, maire du Séquestre et président du réseau national des agences régionales de l'énergie et de l'environnement et Marc Théry, consultant en stratégies énergétiques de territoires et d'entreprises, chargé de mission "Développement des énergies renouvelables" à la Communauté de communes du Mené, évoqueront les mesures innovantes prises sur leurs territoires.

La commune du Séquestre

Respect de l'environnement et des habitants



Eco-Quartier du Séquestre en construction sur 22 hectares.

Profitant d'un accès direct à l'autoroute, la commune du Séquestre est située à moins de 45 mn de Toulouse, le chef-lieu de la région Midi-Pyrénées. Située à deux pas de la ville d'Albi et bénéficiant d'une vue magnifique sur la cathédrale classée au patrimoine

mondial de l'UNESCO, la commune a su préserver ses bois, coteaux et son environnement de verdure. Depuis 2001, la municipalité s'est donnée pour objectif un développement harmonieux dans le respect de son environnement et de ses 1.670 habitants. Première commune

“Ce qui motivait les gens, c'était la question de la qualité de vie plus que les problématiques environnementales”, reconnaît Gérard Poujade. “Mais progressivement, les deux thèmes sont évidemment apparus liés et la dimension écologique s'est imposée”.



Gérard Poujade.

du Tarn à se lancer dans un Agenda 21 en 2004, Le Séquestre a, depuis, mis en place de nombreuses actions pour économiser l'eau, favoriser les déplacements doux, embellir la commune et réfléchir à son urbanisation avec notamment la création d'un écoquartier.

Gérard Poujade est maire du Séquestre, élu socialiste depuis 2001 et sans l'étiquette "verte". Si l'environnement n'était pas au cœur du programme du candidat Poujade en 2001, c'est la démocratie participative et la mise en place de comités consultatifs associant les habitants à la définition d'une politique publique globale pour la commune qui va engager la commune à s'attaquer d'emblée au plan local d'urbanisme (PLU), dont les paramètres sont plus que particuliers. Sur à peine 542 hectares, l'espace est pour le moins contraint avec la présence d'un aéroport, d'un circuit automobile, de deux échangeurs d'autoroute, alors que la commune connaît un spectaculaire accroissement de population de 45% en dix ans.

Une ville devenue "site témoin"

“Ce qui motivait les gens, c'était la question de la qualité de vie plus que les problématiques environnementales”, reconnaît Gérard Poujade. “Mais progressivement, les deux thèmes sont évidemment apparus liés et la dimension écologique s'est imposée comme un axe essentiel de notre projet.”

Dès 2002, Le Séquestre est choisi comme "site témoin", aux côtés de quatre autres villes (Évry, Rochefort, Joinville et La Teste-de-Buch), pour promouvoir les principes de la loi "solidarité et



Le Séquestre, un espace contraint.

renouvellement urbain”, dite loi SRU, de décembre 2000 (développement durable, recherche des équilibres, concertation, etc.). Avec ses premières décisions — mise en place du tri sélectif des ordures en moins de six mois, gouvernance participative, politique sociale —, l'équipe municipale dessine sans le savoir un projet qui ressemble fort à un Agenda 21. Reste donc, sur le conseil de l'Agence régionale pour l'environnement de Midi-Pyrénées (Arpe), à sauter le pas. Ce sera chose faite à partir de 2004 lorsque Le Séquestre devient la plus petite commune de France à élaborer un Agenda 21.

Très vite la commune est devenue précurseur en réalisant des projets innovants comme le développement d'un réseau de vraies pistes cyclables au lieu de “simples trottoirs aménagés”, la mise en place de poubelles municipales bicompartimentées, le label éco-école, l'ouverture en 2007 d'une crèche HQE (haute qualité environnementale), une voiture municipale électrique, le développement de récupérateurs d'eau et du compostage, la tarification progressive de l'eau, qui permet des factures plus légères et plus justes pour les faibles consommateurs, la première installation en France d'une “Betty-Box”, machine de tri qui rémunère les particuliers en fonction du poids de déchets rapportés.

Un éco-quartier de 22 hectares en projet

Mais la grande affaire du Séquestre actuel et futur reste la construction d'un éco-quartier sur 22 hectares au centre de la commune. Plus de 600 logements prévus et 80.000 m² dévolus à l'activité économique, pour créer près de 300 emplois. “Nous n'avons pas les moyens d'être écolos-bobos”, souligne le maire Poujade. “Cet écoquartier doit être économiquement équilibré, car sinon nous ne pouvons pas nous la payer. Nous sommes la plus petite commune de France à porter ce type de projet. Si nous le réussissons, cela voudra dire que c'est transférable partout. Un aspect du projet plus que motivant.” “Cet écoquartier”, ajoute Gérard Poujade, répond à la première exigence de la commune, celle de limiter au maximum les charges d'énergie des logements et les déplacements pour que ceux qui viennent habiter au Séquestre y vivent dans les moindres coûts. L'enjeu est aussi d'arriver aux 20% de logements sociaux quand la commune atteindra 3.500 habitants. Sachant que la précarité énergétique est grandissante, il est important de concevoir des logements sociaux à très hautes performances. Nous faisons le choix d'un développement urbain durable dans un aménagement cohérent entre l'existant et le futur.”

Communauté de communes Le Mené

Villages bretons à 100% d'énergies renouvelables

Décidés à en finir avec leurs excédents de lisier et à donner un coup de fouet à leur activité économique, sept irréductibles villages bretons des Côtes d'Armor se sont “pris en main” en adoptant un plan “territoire 100% énergies renouvelables et locales” d'ici 2030. Une démarche rarissime dans l'Hexagone.

Très tôt, “on a pris conscience que si on voulait continuer à vivre dans ce territoire rural, il fallait se prendre en main tout seuls”, raconte Jacky Aignel, vice-président “énergie” de la Communauté de communes du Mené, dans les Côtes-d'Armor. La Communauté de communes du Mené, présidée par le socialiste Jean-Pascal Guillouët, a été primée pôle d'excellence rurale en 2010.

L'idée de développer une filière fondée sur les énergies renouvelables naît au début des années 2000 à partir des réflexions d'agriculteurs s'inquiétant de leur impact environnemental et d'élus soucieux du développement économique local. Dès 2013, plus de 20% de la consommation d'énergie de la communauté devrait être “produite sur le territoire par des énergies renouvelables”, assure aujourd'hui Jacky Aignel.

De l'huile de colza pour les tracteurs

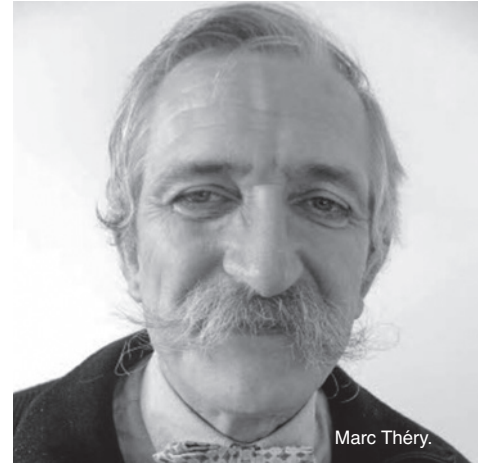
La démarche est vitale, selon lui, pour maintenir l'activité agricole, sensible aux prix du pétrole, et diversifier le tissu économique et social de ce micro-territoire de 6.500 habitants, essentiellement des agriculteurs et des employés d'un abattoir industriel. Dès 2005, les projets fleurissent. “A l'époque, on nous prenait pour des barjots”, se souvient Laurent Gaudicheau, directeur de la Communauté de communes.

Une huilerie de colza-carburant, Menergol, ouvre le bal en 2007 à Saint-Gouéno et produit une huile pouvant alimenter les moteurs diesel de tracteurs, ainsi que des tourteaux pour le bétail. Ceux-ci “sont utilisés localement par des éleveurs de vaches laitières, qui n'ont plus besoin d'importer des tourteaux de soja du Brésil”, se félicite Laurent Gaudicheau.

“Il est plus intéressant de vendre cette huile pour acheter du fioul mais, pour autant, si le pétrole continue à flamber, notre outil sera prêt”, assure-t-il.

Une “boucle vertueuse”

Dans deux autres communes du Mené, des chaufferies consommant du bois local alimentent les réseaux de chaleur de 4.500 m² de bâtiments



Marc Théry.

publics et privés. Le système, qui permet de remplacer plus de 300 tonnes de fioul, sera généralisé à l'ensemble de la Communauté de communes. Au bois provenant des forêts, les chaufferies vont ajouter le bois issu d'une plantation irriguée par l'eau et rejetée par Géotexia, la toute nouvelle usine de méthanisation inaugurée en juin. La méthanisation permet de réduire les quantités de déchets enfouis ou incinérés et représente une source d'énergie alternative. “C'est la boucle vertueuse”, se félicite Dominique Rocaboy, agriculteur et président de la structure.

Coup de fouet économique

Initiée par une trentaine d'éleveurs porcins, l'usine produira 13.800 mégawatts d'électricité par an à partir de 75.000 tonnes de déchets, lisier et boues issues de la filière agroalimentaire. “D'un problème environnemental, on peut arriver à faire une économie basée sur la filière énergétique durable”, analyse Laurent Gaudicheau.

Toujours dans le même élan, la Communauté de communes du Mené vient d'inaugurer une pépinière d'entreprises dédiées aux énergies renouvelables. “On travaille aussi sur un projet participatif de parcs éoliens d'une puissance totale de 25 mégawatts et un ensemble de 35 nouveaux logements ne générant pas de dépenses d'énergie pour les habitants”. Pour fédérer ces démarches rares, la Communauté de communes a lancé en juin une charte pour les territoires “100% énergies renouvelables”, précise le directeur de la Communauté de communes.



Des chaufferies consommant du bois local alimentent les réseaux de chaleur.



Une raison d'Etat cynique et violente

Situation bloquée, mais Xabi Larralde n'entend pas pour autant que la gauche abertzale fasse marche arrière. Elle doit s'inspirer des modèles Flamand, Ecossais et Catalan.

prime dans le cadre d'un contexte politique historique pour Euskal Herria.

Large consensus

Pendant des années on nous a opposé deux prétextes pour habiller un non catégorique à toute forme de reconnaissance institutionnelle d'Iparralde: le manque d'un consensus assez large, et la question de la violence (celle d'un seul camp évidemment...). Aujourd'hui, ces deux prétextes n'existent plus. D'une part, on peut affirmer qu'avec la Collectivité territoriale jamais un consensus aussi large n'aura été formalisé autour d'un cadre concret de reconnaissance institutionnelle, et d'autre part, nous nous situons dans le contexte d'un processus de paix auquel ETA a contribué en déclarant l'arrêt définitif de ses actions armées. Interrogé sur ce contexte politique qui n'a pas de précédent au regard des quarante dernières années, le sous-préfet se contente de répéter le refrain de Valls: la France n'a pas à s'engager dans un processus de règlement de conflit car il n'y a jamais eu de guerre en Pays Basque. Outre le fait de constater que M. Dalennes se permette d'affirmer du haut de son modeste poste de sous-préfet que les personnalités internationales de premier plan (Kofi Annan, Jonathon Powell, Gro Harlem Brundtlan, Pierre Joxe...) qui ont diagnostiqué lors de la Conférence d'Aiete l'existence d'un conflit en Pays Basque et demandé l'implication de la France dans son règlement, ont tort sur toute la ligne, on ne peut s'empêcher de formaliser l'argument implicite qui se cache derrière ses propos: il nous aurait fallu par le passé plus d'attentats, plus de morts etc. pour que nous sentions la nécessité de participer à un quelconque processus de paix.

“ Ce qui est en train de se passer en Ecosse, en Flandre ou en Catalogne nous démontre que nous nous situons à un moment clé de l'histoire dans lequel l'activation de dynamiques sociales puissantes assises sur une accumulation des forces large ne nous a jamais autant rapproché de l'obtention du droit à l'autodétermination de nos peuples.

Cynisme froid

L'exposé froid du cynisme dont est revêtue la raison d'Etat est d'une violence qui laisse sans voix... De tels propos, ainsi que les actes qui, de la question institutionnelle à l'épisode de l'Ikastola d'Hendaye, réaffirment un mépris total vis-à-vis du Pays Basque, constituent des réponses mortifères et la pire des pédagogies à l'adresse des jeunes générations sur la proposition d'un Etat comme la France à prendre en compte des revendications démocratiquement exprimées. Pour autant, la Gauche abertzale ne fera pas marche arrière dans sa stratégie politique actuelle, car, d'une part, ce qui est en train de se passer en Ecosse, en Flandre ou en Catalogne nous démontre que nous nous situons à un moment clé de l'histoire dans lequel l'activation de dynamiques sociales puissantes assises sur une accumulation des forces large ne nous a jamais autant rapproché de l'obtention du droit à l'autodétermination de nos peuples, et parce que nous sommes convaincus, d'autre part, que la société basque elle-même recèle assez de force et de potentiel pour arracher en Hegoalde comme en Iparralde le droit de décider des statuts politiques dont elle entend se doter. Le combat continue, et nous n'avons d'autre issue que de le gagner !



● Xabi Larralde

Suite à l'entrée en matière des débats au Sénat, la première tranche de la loi de décentralisation préparée par Marylise Lebranchu a été votée en première lecture au parlement. Après avoir suscité de nombreuses réactions, l'amendement de la sénatrice Frédérique Espagnac a été vidé de son contenu spécifique relatif au Pays Basque, pour déboucher sur la création d'un outil générique qui entend offrir une suite aux Pays: les Pôles ruraux de développement et de coopération. En parallèle, l'amendement en faveur d'une Collectivité territoriale à statut spécifique déposé par Colette Capdevielle a été balayé d'un revers de main lors des discussions à la commission des lois. Ainsi, au sortir des courses, après des mois de débats et de mobilisation en faveur de la Collectivité territoriale nous n'obtenons rien pour le Pays Basque. Non seulement on nous refuse la Collectivité territoriale, mais le pouvoir parisien n'a même pas daigné bouger de sa position actuelle en mettant sur la table une proposition alternative. Il nous oppose le mépris le plus total ! Ainsi, aucune réaction officielle à la manifestation du 1er juin qui a quand même rassemblé 6.000 personnes à Bayonne. Les seuls commentaires d'un représentant de l'Etat qui ont été faits suite à cette mobilisation ont été ceux du sous-préfet Patrick Dalennes à l'occasion d'une interview accordée aux médias basques (voir Berria du 5 juillet). Cette attitude de mépris total est d'autant plus inacceptable qu'elle s'ex-





Quelle stratégie gagnante pour la collectivité ?

Paris ne veut pas d'un cadre institutionnel pour le Pays Basque Nord par peur qu'il ne renforce le sentiment d'appartenance au Pays Basque, germe de "séparatisme" et par peur qu'il ne permette de tisser des relations structurantes avec les institutions du Pays Basque sud, germe de "réunification".

Quelle stratégie gagnante pour la collectivité territoriale ? Pour répondre à cette question, il nous faut comprendre ce qui cause le blocage total de Paris dans ce dossier. Pourquoi le gouvernement français, qu'il soit aux mains de la droite ou du PS, ne veut pas entendre parler d'une institution pour Iparralde, même à minima sous la forme d'un simple département Pays Basque ? Ce n'est donc pas le problème des compétences, mais bien celle du cadre qui pose problème.

Paris ne veut pas d'un cadre institutionnel pour le Pays Basque Nord pour deux raisons essentielles me semble-t-il: par peur qu'il ne renforce le sentiment d'appartenance au Pays Basque, germe de "séparatisme" et par peur qu'il ne permette de tisser des relations structurantes avec les institutions du Pays Basque sud, germe de "réunification".

Si là résident bien les clefs du blocage, alors à nous de les faire tourner dans le bon sens pour ouvrir de nouvelles perspectives concernant l'avenir institutionnel d'Iparralde.

La stratégie gagnante se construira dès lors en articulant deux dynamiques complémentaires.

Poursuivre sans relâche la mobilisation sociale pour une institution Pays Basque Nord

Il nous faut poursuivre la mobilisation sociale, impliquant de plus en plus de secteurs de la société civile d'Iparralde dans l'exigence d'une collectivité territoriale spécifique pour le Pays Basque Nord. Nous le voyons en Catalogne, la société civile mobilisée est la seule force capable de surmonter les contradictions internes à chaque parti, de réchauffer les diverses tiédeurs et de dépasser les divisions. Nous mobiliserons la société basque du nord en lui démontrant que sans collectivité territoriale, elle risque de perdre beaucoup (CAF, *France 3 Euskal Herri Pays Basque*, circonscriptions cantonales basques de l'intérieur...) et qu'elle a par contre tout à y gagner: autorité organisatrice unique permettant de rationaliser les transports collectifs, politique volontariste et adaptée sur le foncier et le logement, outils indispensables pour la défense d'une

agriculture paysanne et durable, et bien évidemment nouvelles initiatives plus audacieuses pour le développement et la promotion de l'usage de l'euskara etc.

Ce travail doit continuer à se faire en recherchant un éventail d'alliances le plus large possible, la pluralité la plus complète possible, afin de permettre à la masse la plus large de la population de s'identifier à ce combat.

Cette mobilisation ininterrompue, ce débat permanent pour l'existence institutionnelle d'Iparralde crée et renforce la conscience Pays Basque dans la tête des gens. Depuis 1995, les votes des maires sur le département Pays Basque, le travail du Conseil de développement et du Conseil des élus, les mobilisations pour le département Pays Basque puis pour la collectivité territoriale ont renforcé l'identité Pays Basque des habitants d'ici.

Dès lors, l'Etat doit mesurer ce qui renforce le plus le sentiment d'appartenance au Pays Basque: la création d'un cadre institutionnel, ou son refus de le concéder et la mobilisation ininterrompue qu'elle provoque, sans parler de la frustration qu'elle crée forcément.

Développer en Iparralde une référence institutionnelle nationale basque

Il nous faut dans les mois et quelques années qui viennent arriver à ancrer dans le paysage d'Iparralde une institution correspondant au Zazpiak Bat, à l'image de l'Udalbiltza qui était née en 1999 pendant la période Lizarra-Garazi, en parallèle du bouillonnement pour un département Pays Basque.

Une telle institution nationale basque devrait réaliser —au delà d'une présence symbolique— un vrai travail concret dans les domaines les plus divers: mise en place de Conseillers en énergie partagée pour les communes et les communautés de communes, organisation de séminaires et de voyages d'étude pour explorer les pratiques territoriales les plus innovantes et intéressantes, bureau d'aiguillage pour les dossiers de financement, du niveau local au niveau européen, initiatives instaurant des réseaux entre secteurs d'activité socio-économiques du Nord et du Sud, ou

“ Si demain, des élus et des responsables socio-économiques se mettaient à rechercher certains accompagnements nécessaires du côté d'une institution nationale basque, alors là, oui, les signaux rouges s'allumeraient pour de bon du côté de Paris.



● Txetx Etxevarry

développant le cyclo-tourisme ou le woofing sur les sept provinces, promotion de démarches zazpiak bat dans le domaine du sport, de la fête ou de l'alimentation, développement d'un internet basque etc. L'idéal serait qu'elle ait au moins un siège concret et bien tangible —à l'instar d'Euskal Herriko Laborantza Ganbara— en Iparralde.

Si le mépris opposé à la revendication majoritaire, plurielle, pacifique et démocratique d'une collectivité territoriale pour Iparralde poussait les gens d'ici à intégrer peu à peu comme référence institutionnelle un Udalbiltza travaillant concrètement sur les sept provinces, cela commencerait enfin à faire réfléchir Paris.

Si demain, par manque d'une institution spécifique à Iparralde, des élus, notamment des élus non abertzale, et des responsables socio-économiques se mettaient à rechercher certains accompagnements nécessaires du côté d'une institution nationale basque, alors là, oui, les signaux rouges s'allumeraient pour de bon du côté de Paris.

Après avoir féroce ment combattu les ikastola pendant les premières années, l'Etat a fini non seulement par les reconnaître mais par créer des filières d'enseignement bilingue dans l'éducation nationale, afin de limiter la progression de Seaska. Dans la même logique, il serait alors tenté de créer enfin une collectivité territoriale Iparralde pour freiner le développement de l'institution Zazpiak Bat en Pays Basque nord.



Le Timor face au néo-colonialisme australien

En accédant à l'indépendance en 2002 suite au référendum d'autodétermination de 1999, le Timor Oriental savait qu'il se lançait sur une route longue et semée d'embûches en dépit d'une santé déplorable. David Lannes, notre spécialiste des minorités à travers le monde, nous décrit la situation de ce pays, classé pays le plus pauvre d'Asie.



● David Lannes

Epuisé par 24 ans de conflit et dévasté par les milices indonésiennes au lendemain du référendum, le Timor avait bien peu d'atouts pour réussir. En 2006, une grave crise au sein de l'armée a failli le déstabiliser, mais les élections de 2007 puis 2012 se sont déroulées dans le calme et ont témoigné de la normalisation de la situation. Même éclaircie sur le plan économique puisque le budget du gouvernement est passé de 90 millions de dollars en 2005 à 1,3 milliards aujourd'hui. Enfin, le départ des derniers casques bleus en décembre 2012 est venu confirmer que le Timor est aujourd'hui un Etat adulte. Un Etat qui doit subvenir à ses propres besoins et qui doit pour cela affronter la cupidité des grandes puissances qui s'étaient pourtant penchées sur son berceau avec de très belles paroles...

L'Australie et les pays occidentaux s'étaient en effet montrés généreux puisque 2 milliards d'aide internationale avaient été versés au Timor entre 1999 et 2006. Le Monde Diplomatique de juillet 2012 relativisait cette somme: "80% ont été utilisés hors du pays, notamment pour financer les casques

bleus, tandis que 15% revenaient à des "experts" étrangers payés parfois 400 000 dollars". Dans le cas de l'Australie, la générosité affichée était même une parfaite hypocrisie. A titre d'exemple, le gouvernement australien a versé 200 millions de dollars d'aide au Timor entre 1999 et 2002, tout en gagnant 1,2 milliards par des exploitations pétrolières en mer de Timor. Les côtes timoraises sont en effet riches en pétrole, et cette situation pose deux défis au jeune pays: il doit faire bon usage de ces ressources tout en résistant à la politique néo-colonialiste de l'Australie qui aimerait bien s'en emparer.

Leçon de politique

Pour tirer le meilleur parti de ses revenus pétroliers, le Timor a créé en 2005 un fond souverain inspiré par le modèle norvégien et qui s'élève aujourd'hui à 13 milliards de dollars. Cette somme énorme permet de générer des revenus pérennes via les intérêts, et assure au pays une certaine marge de manœuvre en cas de coup dur ; en 2011, le Timor s'est même permis le luxe de proposer au Portugal, l'ancienne puissance coloniale, de lui racheter une partie de sa dette! Le Timor n'a cependant pas pu limiter son utilisation de la manne pétrolière au "revenu soutenable estimé" qui assure la viabilité du fond ; après la crise très grave de 2006, le gouvernement a en effet choisi de "taper dans la caisse" pour rétablir le calme: versement de primes aux rebelles qui rendaient les armes, aide au retour des déplacés, pensions pour les vétérans, etc. Cette politique fut un succès puisque la stabilité semble acquise, mais l'économie timoraise est maintenant dépendante à 90% du pétrole. On comprend donc pourquoi le Timor choisit aujourd'hui d'affronter l'Australie pour renégocier les accords iniques que cet immense voisin lui avait imposés alors qu'il n'était encore qu'un embryon d'Etat...

Le premier accord remonte à 2002, l'année de l'indépendance, et le Timor n'était évi-

“ Onze ans après son indépendance, le Timor ne fait plus appel à l'aide étrangère, il en appelle juste au respect du Droit international.

demment pas en mesure de peser face à l'Australie. Contrairement au droit maritime international qui prévoit un partage des eaux territoriales selon la "ligne médiane" entre les deux pays, cet accord faisait sienne les exigences australiennes d'un partage selon la ligne de "plus grande profondeur". Désespéré, un des représentants timorais s'était écrié lors des négociations: "c'est dur de dire à notre peuple que la colonisation ne prendra jamais fin, même si nous obtenons l'indépendance". Cela n'a pas attendri l'Australie qui savait le Timor exsangue et contraint de signer un accord pour faire rentrer quelques devises: "Si j'étais dans votre position, je me focaliserais sur un revenu pour votre nouveau et pauvre pays [...] Nous sommes très durs [...] Laissez moi vous donner une leçon de politique" avait ainsi rétorqué le ministre des Affaires Etrangères australien.

Turpitudes australiennes

L'accord de 2002 ne portait toutefois pas sur la totalité des gisements et excluait en particulier "Greater Sunrise", le plus grand d'entre eux. Au terme de 2 ans d'après négociations, un nouvel accord fut donc signé en 2006, prévoyant une répartition 50/50 des revenus (alors que 80% du gisement appartient au Timor selon la législation internationale) ; l'accord stipule également que les négociations sur la frontière maritime entre les deux pays doivent être gelées pendant 50 ans (c'est-à-dire le temps de vider le gisement !).

Pour les Timorais, les termes de cet accord qui les privent de revenus vitaux équivalent presque à un arrêt de mort. Ils viennent donc de passer à l'offensive en révélant les turpitudes australiennes qui ont précédé l'accord de 2006 et qui devrait selon eux suffire à l'invalider. Durant les négociations de 2004-2006, les services secrets australiens auraient en effet espionné la délégation timoraise pour obtenir des informations confidentielles. "C'était comme le Watergate" a déclaré un des avocats australiens engagés par le gouvernement du Timor, "ils sont rentrés par effraction et ont mis des micros au mépris de la souveraineté, dans la salle du Conseil et dans les bureaux des ministres [...] Ce sont des infractions délictueuses de la Convention de Vienne sur la Loi des Traités". Le gouvernement australien n'a quant à lui pas démenti ces révélations. Onze ans après son indépendance, le Timor ne fait donc plus appel à l'aide étrangère, il en appelle juste au respect du Droit international. Mais ce n'est certainement pas plus facile à obtenir...



De la démocratie

Sagesse et connaissance de la vie publique permettent à Jean Haritschelhar de voir au-delà des apparences affichées la réalité de nos démocraties. Le moins mauvais de tous les systèmes.

Le droit de vote est, assurément, l'étape parmi les plus importantes de l'accès à la démocratie. Il suppose l'élection de représentants à diverses assemblées, village ou ville, département, région, députés nationaux et européens et, particularité française aussi, le choix du président de la république. Le suffrage universel instauré sous la Révolution est devenu censitaire, puis repris en 1848 ainsi que pour l'instauration de la III^{ème} république n'est devenu "universel" qu'après la deuxième guerre mondiale, car en France, il était "universel masculin" bien plus longtemps que dans bien d'autres pays et, cela, à cause de l'entêtement stupide des sénateurs de la III^{ème}. Malgré des avancées réelles, on n'est pas encore arrivé à la parité, ce qui prouve que le machisme n'est pas mort dans le pays des droits de l'homme ainsi qu'il s'auto-proclame.

Par le droit de vote on accède à la fois à la Liberté ainsi qu'à l'Egalité et, donc, à la citoyenneté pleine et entière. D'un côté, la liberté de choisir, comme de ne pas le faire puisque le vote n'est pas obligatoire, de l'autre, le vote émis ayant la même valeur que celui des autres quelles que soient les conditions sociales des citoyens.

Le vote à la française

Toutefois, l'élection en France est soumise à un certain nombre de règles: le nombre d'inscrits est signalé, les abstentions et les votes blancs et nuls sont écartés et n'est pris en compte que l'ensemble des exprimés à

partir duquel sont calculés les pourcentages obtenus par chaque candidat. Si l'un d'entre eux a obtenu plus de 50% il est déclaré élu, sinon on va vers un deuxième tour où, cette fois-ci, le nombre des inscrits est pris en compte et non plus le nombre des exprimés, astuce destinée à diminuer très fortement les triangulaires.

Et voilà où, pour moi, le bât blesse pour la démocratie, en particulier, la non prise en compte du nombre des inscrits, sauf pour l'élimination au second tour de tous ceux qui n'ont pas atteint les fatidiques 12,5% nécessaires et cette curieuse notion de suffrages exprimés ou plutôt de suffrages de soi-disant exprimés. Car enfin, la liberté de vote offre le droit de s'abstenir, ce qui est en soi une manière de s'exprimer. D'autre part, on semble ignorer que les votes blancs ou nuls supposent une véritable participation citoyenne dans la mesure où le votant s'est déplacé et a mis son bulletin dans l'urne et que ce bulletin est un suffrage exprimé.

"Botter en touche"

A titre d'exemple, je prends le deuxième tour de la législative de Villeneuve-sur-Lot où, officiellement, l'UMP totalise 53,76% des voix et bat le FN qui atteint 46,24%. En réalité, la vraie proclamation devrait être : UMP, 24,2%, élu, FN 20,8%, blancs et nuls 7,5%, ce qui représente 5.624 bulletins et l'abstention 47,5%. Ainsi, on ne se voile pas la face. Et que dire de l'élection des députés des Français de l'étranger après annulation de

“ La vérité est dure à dire; on privilégie, en ce pays des droits de l'homme, l'oxymore, la litote, l'euphémisme et les faux-fuyants.



● Jean Haritschelhar

comptes de campagne où personne n'a hurlé au complot comme pour d'autres quand la participation au scrutin a été de l'ordre de 10 à 15% ? Il n'y a pas de quoi pavoiser.

"Dire la vérité quoiqu'il en coûte" était la devise d'un journal de la Résistance. Ce n'est pas celle de nos gouvernants qu'ils soient de gauche ou de droite. Les termes "rigueur" et "récession" sont bannis du vocabulaire au profit de "croissance négative". La vérité est dure à dire; on privilégie, en ce pays des droits de l'homme, l'oxymore, la litote, l'euphémisme et les faux-fuyants. Pour parler plus communément "botter en touche" relève de la realpolitik.

René Cassin
pastorala
Sohütan

Photos :
Gaizka Iroz
Lejpb





Gouvernance Pays Basque

Rebondissant sur le thème des éco-quartiers, Pantxo Bimboire reprend ici sa vision de la gouvernance des territoires et de leurs économies, en se référant aux statistiques européennes.

Les propos de Peio Etcheverry-Ainchart le mois dernier ont retenu mon attention. Je partage son point de vue dans son chapitre "des plâtres à essuyer". Réussir tout du premier coup n'était pas possible, après des décennies de construction classique. Mais je souhaite simplement compléter par une information qui place Iparralde en bonne position dans le thème de l'éco-construction. Un gros chantier est déjà engagé: la création d'un campus technopolitain dédié à l'éco-construction porté par les collectivités locales et s'articulant sur trois axes majeurs: un générateur d'activité en éco-construction (pépinière d'entreprises), début des travaux prévus en début 2014, une halle de recherche éco-construction/géo-mécanique/environnement, programmation 2014/2015 et, enfin, en ligne de mire, une chaire en éco-construction en liaison avec le centre technique d'avant-garde Nobatek.

La future position de recherche universitaire et de recherche appliquée, les ponts jetés entre l'UPPA, les écoles, ISABTP qui pourrait être une suite pour les meilleurs de Cantau, le centre technique Nobatek et les entreprises BTP d'Iparralde dont chacun ici connaît l'intégration de certaines d'entre elles dans le pays et les réussites, tout cela dégagera une synergie qui placera Iparralde sur la bonne pente.

Dangers des attitudes locales

Je souhaiterais, tout d'abord, évoquer un point qui est relativement passé sous silence et qui a pu ici ou là faire débat. Je sais que je risque de choquer, aussi, je demande à ceux qui ne pensent pas comme moi de faire preuve de pédagogie si je n'ai pas tout compris. Il me paraît utile d'évoquer l'impérieuse nécessité que les Communautés de communes (EPCI) aient pour objectif de rechercher cohérence, efficacité, économie de moyens et répartition harmonieuse sur le territoire (exemple: décentralisation de Bayonne). Et donc de tenter de se fondre dans des ensembles plus complets, au moins sur des compétences spécifiques comme l'économie, le partage du foncier, etc.

Je vois mal, en effet, les grandes thématiques de transport, partage équilibrée de foncier et stratégie de renforcement économique être développées "chacun dans son coin". Dans cette optique et, il est vrai dans

un monde peut être trop rêvé, je ne vois pas bien comment on peut être contre la fusion Amikuze et Garazi/Baigorri, dès lors que l'on est d'accord sur les principes (principes qu'on doit peut être évoquer en préliminaire et de façon claire).

Gouvernance et économie de territoire

Quelques chiffres et quelques politiques volontaristes: le gouvernement des trois provinces d'Hegoalde nous a exposé le lancement magistral de sa marque Basque Country. Quatre ministres (quatre femmes) dont celle de l'industrie, dont l'autorité et la clarté sont remarquables aux yeux de beaucoup, ont décrit les objectifs de la mandature: 120 millions d'euros sont mis sur la table, avec plus de 20 relais dans tout le monde (Shangai, Argentine, Chili, Russie, etc). Plusieurs axes majeurs: qualité, technologie, culture et tourisme tirent Euskadi en avant avec des réussites actuelles indéniées, pour exemple: 1er pays de l'UE avec 43% de diplômés en sciences et technologie (moyenne européenne 24%), 3ème pays de l'UE avec 26.6% de rente de PIB industriel (moyenne européenne 19.3%), 2ème pays de l'UE pour sa productivité par emploi avec 125% (moyenne européenne 100), 1er en espérance de vie avec 82 ans, 25 restaurants étoilés Michelin en 2013 —plus grande concentration mondiale—, espace culturel vivant —un million de visiteurs annuel à Guggenheim—, sans oublier l'aspect richesse linguistique —l'euskara a 5000 ans—, pour ne citer que quelques exemples.

Plus près de nous, la région Aquitaine a mis 3 millions d'euros pour lancer sa marque Sud Ouest, sans doute déconnectée de la conscience du sentiment d'appartenance (qui se considère Aquitain, ou qui veut avoir un destin d'Aquitain ?) et en sacrifiant toutes les marques de pays de son territoire.

Enfin, sans évoquer les méandres de la marque territoriale, qui ne s'appuie pas sur une politique volontariste, car chacun sait que nous n'avons pas d'existence, en tant que collectivité territoriale et que des cohésions dans le monde agroalimentaire ont fait défaut, la micro initiative telle «herriko ogia» est pourtant relativement exemplaire. Elle rassemble dans un même but et un même cahier des charges, une vingtaine de paysans, deux minoteries et une trentaine de

“ Force est de constater, si l'on veut y regarder objectivement, qu'il a fallu une audace méritoire pour chercher à s'affranchir des éternels pastiches de maisons traditionnelles basques, et surtout que les premiers intéressés s'en accommodent finalement très bien.



● Pantxo Bimboire

boulangers. J'invite le lecteur cherchant précisions ou éclairage à aller sur le site de la marque. Il a fallu du temps pour mettre autour d'une même table des acteurs de mondes très différents. Mais l'expérience se poursuit et elle est gagnante.

Mais à tous les naïfs, je peux préciser que le coût pour démarrer l'action dépasse les 300.000 euros, étalé sur au moins deux ans. La difficulté est que le cluster Uztartu qui a initialisé l'action, aidé, bien entendu, par d'autres, est menacé d'arrêt, car la dure recherche du financement occupe 30% de son temps et que les finances se tarissent. Si, dans le paysage de gouvernance, une volonté politique naturelle de territoire, appuyait des initiatives clusters type Uztartu, en poussant, par exemple, à fédérer l'action des trois chambres consulaires, il pourrait y avoir d'autres initiatives gagnantes. Il y en a une sur le point de débiter: herriko haragia. Gouvernance et économie territoriale sont donc bien entendu liées, en Euskadi, en Aquitaine et ici, en Iparralde.

Ces thèmes devront, à mon sens, être repris ou commentés sur des programmes des élections prochaines. Même si nous partons de pas grand-chose en matière de gouvernance, il me paraît important que les EPCI s'impliquent dans la boucle des clusters ou tout autre initiative qui lie des secteurs différents et qui présente un accroissement de valeur ajoutée ou de qualité en Iparralde.



Jean-Marc-en kronika

C'est pas du cinéma le jeu d'été d'Enbata

Après les fêtes de Bayonne, rien de tel qu'une remise en route progressive de son cerveau autour de la lecture salvatrice d'Enbata et de cette modeste épreuve culturelle dédiée au 7ème art. En fin de chronique, vous trouverez les titres de films ou séries cultes qui correspondent aux répliques cinématographiques ci-dessous. Toute similitude avec des personnages ou des faits réels bayonnais n'est peut être pas vraiment fortuite. A vous de jouer. Et attention au piège !

- Je crois que j'ai une ouverture.
- Vas-y, fonce ! Sur un malentendu, ça peut marcher !

- Naître ou ne pas naître, telle est la question.

L'hôtesse aux passagers :

- Il n'y a aucune raison de s'alarmer. Gardez votre calme. Nous vous souhaitons une bonne fin de vol. Si quelqu'un à bord sait piloter un avion, merci de me contacter de toute urgence.

- Les zombies n'ont aucune volonté. On les voit marcher aveuglement, les yeux morts, suivant les ordres, sans même savoir ce qu'ils font, en s'en foutant complètement...
- Tu veux dire comme des démocrates ?

- Tu vois, le monde se divise en deux catégories : ceux qui ont le pistolet chargé. Et ceux qui creusent. Toi tu creuses.

- Je ne peux même pas imaginer la logique tordue qui vous a conduit à tirer sur un cadavre.

- Si j'avais tiré sur quelqu'un de vivant, il y aurait eu beaucoup de paperasse.

- Vous voulez un whisky ?

- Oh, juste un doigt.
- Vous ne voulez pas un whisky d'abord ?

- Je ne suis pas le Messie ! Vous m'entendez ? Je ne suis pas le Messie, vous comprenez !

- Seul le Messie peut ainsi dénier sa divinité !

- Mais... que voulez-vous que je vous dise alors pour vous convaincre ? D'accord, dans ces conditions, je suis le Messie !

- Il est le Messie, il est le Messie !

- Mais non ! Oh, allez vous faire mettre !

- Bien. Et par qui, Mon Seigneur ?

- Ma première impression est toujours la bonne. Surtout quand elle est mauvaise.

- Un intellectuel assis va moins loin qu'un con qui marche.

- Y'a des gens qui parlent, qui parlent. Jusqu'à ce qu'ils aient enfin trouvé quelque chose à dire.

- Et votre linge sale, vous le mettez où ?
- Eh bien on le porte !

- Pom, pom, pom, pom. Municipales à Bayonne : les Basques parlent aux Basques. Je répète : les Basques parlent aux Basques.

- Y a pas de soucis vieux. Dans la vie tout s'arrange. Y a jamais de raison de se biler. A quoi bon, sincèrement, se fabriquer des cheveux blancs ? A notre âge ? Ils vont pas nous faire un trou au cul... on en a déjà un !
- On va quand même pas rouler comme ça, droit devant, sans savoir où, jusqu'à ce que le réservoir soit vide ?

- Et pourquoi pas ? On est pas bien ?

- Si...



- Paisible... à la fraîche... Décontracté du gland... Et on bandera quand on aura envie de bander !

- Tu es la mauvaise personne, au mauvais endroit, au mauvais moment.

- C'est l'histoire de ma vie, mec.

- A partir d'aujourd'hui, quand tu voudras t'adresser à moi, commence par le mot "au revoir".

- Je me suis installé définitivement dans le provisoire.

- Quoi, tu veux être le chef de la bande, c'est ça ?

- Non, non. Je suis d'accord avec toi, on a dit pas de chef.

- Bon, alors, tu te tais et tu fais ce que je te dis.

- Nous avons décidé de divorcer. On s'est mariés trop vite. Il y avait erreur sur les personnes.

Références • *Les amoureux sont seuls au monde* • *La dilettante* • *Le repas des fauves* • *Docteur House* • *58 minutes pour vivre* • *Les tontons flingueurs* • *Little Miss Broadway* • *Les valseuses* • *Bandits, bandits* • *Un taxi pour Tobrouk* • *La cité de la peur* • *Le bon, la brute et le truand* • *Le mystère du château maudit* • *Mon père avait raison* • *Les apprentis* • *Les bronzés font du ski* • *La vie de Brian* • *Y'a-t-il un pilote dans l'avion ?*

Le débat
continue chaque
jour sur...

Enbata.info

www.enbata.info





Donostia zere suntsitu zuten?

● Jean-Louis Davant

I parralderunzko erretiroan, Napoleonen armadak Gasteizko guduka galdu zuen 1813ko ekainaren 20 eta 21ean. Egun gutiz Wellingtonen gizonak Donostiara zeuden. Beraz ekainaren 26an hiriaren setioa hasi zuten itsasoz eta lurrez. Bi hilabetez iraunen zuen. Inguruko gainak aldizka harturik, britainiar artilleriak hiria bombardatu zuen, bereziki harresia. Uztailaren 23an "bretxa" bat ireki zuen, eta 25ean eskoziar oinkariak horren erasora igan ziren. Laster atzera egin zuten, izigarriko galtzeak jasanez: hilak eta zaurituak ehunka – 1500 bat omen orotara - eta presonerak ere franko. Gainera ondoko gau batez frantsesek ustekabeko ateraldi erasokor bat egin zuten lo zauden etsaien aurka, beste triskantza bat eraginez.

Baina gero britainiarren artilleriak, frantse- sen muniziotegi bat zartaraziz, harresian gaitezko "bretxa" ireki zuen, eta oinkariak eraso handia hortik burutu zuten abuztuaren 31an. Nagusiki eskoziar infanteria sartu zen, portugaldarrak lagun, eta karrketan laster aurrera joan ziren. Azken frantsesek gaztelura ihes egin zuten. Ber egunean San Marcialo guduka irabazi zuten britainiarrek eta Castaños jeneralaren espainiarrek.

Hiri guzia erre

Arratsalde hartan, gauan eta ondoko

egunetan, Donostiak infernua jasan zuen garaileen partetik. Hiriaz jabetu orduko, eguerdi ondoan, britainiar eta portugaldarrak biztanleen erasotzen hasi ziren, gizon batzuk hilez, ikusiriko emakume guziak bortxatuz, 10 urteko neskatxak eta 60 urteko amamak barne, zenbait hilotzik utziz. Etxeak arpillatu zituzten, eta gero su eman zieten. Hiri guzia erre zen, salbu orain Abuztuaren 31koa deitzen den karrika, ofizieren egoitzak hor baitzituzten. Hauek ez bide zuten deus egin soldaduen zentzarazteko, alderantziz berek urdekerian parte hartu omen zuten.

Manua nork eman ote zuen? Zurrumurua berehala hedatu zen, Castaños espainiar jenerala salatuz, nahiz ez zen Donostian agertu. Portugaldar presonerek aitortu zuten triskantzaren obratzeko manua berak emana ziela. Castaños Espainiako Armada guziaren burua zen.

Jarraian espainiar buruzagiek, frantsesen lana izan zelako gezurra hedatu zuten. Wellingtonek gezur hori beretu zuen. Bera ez zegoen hor, baina Lesakatik espainiarren bertsioa errepikatu zuen. Laster Lapurdin oroitarazi beharra zuen nolako diziplina gogorra atxiki ohi zuen bere armadetan. Baina Donostia egun eta gau zenbaitez infernuan utzi zuen, zaldiz ordu gutiren bidean. Bakarra izango zen deus, ezer, fitsik ez zakiena.

“ Britainiar eta portugaldar soldaduek gizonak hil zituzten, emazteak bortxatu, etxeak arpillatu eta erre.

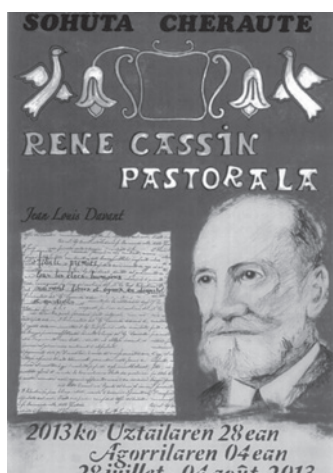
Mezularirik ez ote zuena berrien une oroz jakiteko, eta manuen helarazteko? Hain jeneral txarra ote zena, hain luzaz gor eta mutu egoteko? Alderantzizkoa frogatu du askotan, bereziki erran berri dudanez Lapurdin.

Frantziarekin tratua

Adituen arabera, Donostia traidoretzat ikusten zuten espainiar buruzagiek, 1794an Konbentzioko frantses armadari errexegi errendatu zelakoan, Michelena alkatea buru. Funtsean Gipuzkoa osoa hola ikusia zen, frantziarrekin tratua egin nahi ukan zuelako. 1794an gipuzkoar hautetsiek Pro-bintziaren independentzia bilatu zuten. Frantsesek ezetz, aski zutela Frantziako Errepublikan sartzea. Azkenean ez bata, ez bestea: 1795ean Frantziak Espainiarekin bakea egin zuen, Gipuzkoa bere saltsan utziz.

Aldi bat gehiago, euskaldunek kario pagatu zuten bi Estatu handiren artean gertatzea. Horien gerlek mugaren bi aldeetarik egin dituzten kalteak, ezin erranak dira. Duela bi mendekoek, 1813koek, samina berpizten digute 2013 urte honetan. Napoleonek ez badu gureganik esker onik merezi, Wellingtonek berdin guti. Are gutiago, itxura guziaren arabera, Castañosek. Horien alderako edozein omenaldi, zinez iraingarria litzaziguke.

Sur votre agenda



■ **Enbata**, mensuel politique basque, 3 rue des Cordeliers, 64100 Bayonne. Tél. 05 59 46 11 16
Mail: enbata@wanadoo.fr
Abonnement d'un an : 40€
Responsable de la publication: Jakes Abeberry. **Dessins**: Etxebeltz.
Imprimerie du Labourd, ZI Saint-Etienne à Bayonne. Commission paritaire n°0317 C 87190